

BAROMÈTRE CONJONCTUREL DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

SEMESTRIEL

Nº 29 – Avril 2015





LE BAROMÈTRE CONJONCTUREL DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

 N^{o} 29 • Avril 2015

Équipe de réalisation

Auteurs

Amynah Gangji, Benoît Laine, Pierre-François Michiels

Comité scientifique

Amynah Gangji, Benoît Laine, Pierre-François Michiels, Astrid Romain

Coordination de l'Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse (IBSA)

Astrid Romain

Mise en page et impression

Bietlot Imprimerie

Traduction

Oneliner Translations

Éditeur responsable

Christian Lamouline, Secrétaire général du Service public régional de Bruxelles

Pour plus d'informations

Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse (IBSA) Amynah Gangji Tél. 02/800 38 82 – Fax 02/800 38 23

Service public régional de Bruxelles Boulevard du Jardin Botanique, 20 – 1035 Bruxelles ibsa@sprb.irisnet.be

Inscrivez-vous à la newsletter sur www.ibsa.irisnet.be et téléchargez-y la version pdf du Baromètre.

Dépôt légal: Éditions IRIS - D/2015/6374/248

Tous droits réservés. Toute reproduction totale, partielle, ou sous forme transformée est interdite, sauf autorisation écrite de la part de l'IBSA. L'usage d'extraits de la présente publication est cependant autorisé moyennant une mention de la source.





Table des matières

| L'ESSENTIEL DE LA CONJONCTURE | 4 |
|--|----|
| 1. CONTEXTE MACRO-ÉCONOMIQUE | 5 |
| 1.1 Évolutions récentes de l'environnement international | 5 |
| 1.2 Belgique | 8 |
| 2. CONJONCTURE À BRUXELLES | 11 |
| 2.1 Activité économique | 11 |
| A. Les dernières données de la comptabilité régionale | 11 |
| B. Analyse de la conjoncture récente | 13 |
| C. Analyse par branche d'activité | 14 |
| D. Démographie des entreprises | 20 |
| 2.2 Marché du travail | 23 |
| A. Emploi | 23 |
| B. Chômage | 27 |
| GLOSSAIRE | 31 |
| RÉFÉRENCES | 34 |
| LISTE DES TABLEAUX | 36 |
| LISTE DES GRAPHIOUES | 37 |

Les graphiques, tableaux et commentaires se basent sur les informations disponibles en date du 13 mars 2015, sauf mention contraire.

L'essentiel de la conjoncture

- L'environnement économique international fut peu dynamique en 2014, avec une croissance économique mondiale de seulement 3,3 %. On distingue cependant des facteurs positifs, en termes d'échanges commerciaux et de production, ou de politique monétaire et de prix des matières premières. Ces éléments n'agissent pas uniformément et font apparaître des clivages. Les États-Unis semblent tirer parti de ces effets à court terme et la Chine profite des circonstances pour amortir sa trajectoire de stabilisation. Par contre, les pays exportateurs de matières premières souffrent du contexte actuel et les pays européens semblent trop pâtir de freins structurels pour profiter de ces éléments favorables. Si la nouvelle politique de la BCE ne devrait pas avoir beaucoup d'effet sur l'économie réelle, d'autres facteurs comme les taux d'intérêt bas, la baisse des cours du pétrole et une réduction du rythme des apurements budgétaires en zone euro pourraient jouer un rôle positif en 2015. Cependant, le fort endettement des acteurs économiques, les craintes déflationnistes et celles liées à la faiblesse de la demande en période d'austérité risquent de prendre le dessus, maintenant l'investissement à un niveau très bas et réduisant de ce fait les espoirs de reprise en Europe.
- La croissance économique en Belgique s'est inscrite dans la lignée de l'atonie généralisée observée en zone euro, atteignant à peine 1 % en 2014, après avoir stagné l'année précédente. Elle résulte principalement du redressement de la consommation des ménages et des investissements des entreprises, ces agents économiques ayant notamment bénéficié de la chute des cours du pétrole et de la stagnation des prix de manière plus générale sur l'ensemble de 2014. Toutefois, les investissements sur cette année ont été essentiellement portés par des facteurs spécifiques et restent caractérisés par une performance structurellement faible. Ils ne porteront pas la croissance en 2015 qui subira également les effets de la poursuite de l'assainissement des finances publiques. Par conséquent, le PIB devrait croître au même rythme qu'en 2014, à 1 %.
- Au niveau bruxellois, le taux de croissance du PIB a été revu à -2 % pour 2012, du fait principalement de la contreperformance des activités de services avancés aux entreprises. Cette branche se reprendrait nettement en 2013, menant à une croissance estimée du PIB de 0,5 %. Pour 2014, les indicateurs conjoncturels de l'IBSA indiquent une dégradation sensible et un deuxième semestre difficile. Il faut attendre le mois de décembre pour observer une amélioration en ligne avec l'embellie macroéconomique générale. Ainsi fin 2014, l'ensemble des branches industrielles ou directement liées sont en conjoncture négative, symptôme de l'état d'atonie de l'économie européenne. Les résultats des enquêtes dans ces branches pointent toujours vers une stagnation en 2015. L'activité dans les branches de services avancés à la production a nettement ralenti en deuxième partie d'année 2014, finissant par pâtir de la

- longue période de stagnation économique vécue depuis 2010. Les enquêtes dans ces branches permettent un peu d'optimisme à court terme, bien que pour 2015, une réelle reprise ne soit pas envisagée sans amélioration notable des perspectives de production industrielle. Les activités financières évoluent dans un environnement inquiétant : la situation monétaire implique durablement de faibles marges, que les établissements ne peuvent compenser par une expansion notable de leurs portefeuilles de crédit. 2015 devrait donc être difficile pour le secteur financier, à moins d'un retour marqué de l'investissement des entreprises et d'une inflation significative. Enfin, le commerce de détail n'a pas fait exception, le pessimisme des ménages entraînant une baisse d'activité, qui semble cependant pouvoir à court terme bénéficier des effets de la faible inflation sur les revenus.
- Fin 2014, la Région de Bruxelles-Capitale totalisait 94 435 entreprises actives assujetties à la TVA. Durant le second semestre 2014, les créations d'entreprises ont progressé de 11,6 % en glissement annuel, soit la plus forte augmentation depuis le deuxième semestre 2010. Au total, 5 456 entreprises ont été créées à Bruxelles entre juillet et décembre 2014. Au cours de cette période, on a dénombré 4 454 cessations, un chiffre en forte hausse également par rapport à l'année précédente (+11,7 %), avec une nette accélération sur le dernier trimestre de l'année. En ce qui concerne les faillites, la baisse déjà observée au premier semestre 2014 à Bruxelles s'est confirmée sur les six derniers mois de l'année, avec un recul de 13,4 % en glissement annuel. Les déclarations de faillite ont ainsi affecté 1 133 entreprises bruxelloises de juillet à décembre 2014. On s'attend à ce que le niveau des faillites demeure élevé, après plusieurs années de forte hausse. Plusieurs signaux positifs semblent toutefois indiquer que le pic a été dépassé et permettent d'envisager avec un certain optimisme l'évolution des faillites dans les mois à venir.
- La stagnation de l'activité économique qui prévaut maintenant depuis plusieurs années dans la Région pèse sur le marché du travail bruxellois. Si la situation a cessé de se dégrader, on ne peut pas non plus parler d'une réelle reprise dans la sphère de l'emploi. La hausse de l'emploi intérieur devrait rester très faible, tant en 2014 qu'en 2015 et l'activité intérimaire, si elle affiche des taux de croissance dynamiques sur les deux derniers trimestres de 2014, aura besoin de temps pour renouer avec les niveaux qu'elle a connus en 2008. On observe cependant une embellie conjoncturelle en ce qui concerne le nombre de chômeurs. On comptabilisait 107 524 demandeurs d'emploi inoccupés (DEI) au mois de février 2015, après correction des variations saisonnières, soit une baisse de 3,3 % par rapport à l'année précédente. Leur nombre devrait continuer à diminuer dans les mois qui arrivent, sous l'effet entre autres des changements légistiques et administratifs liés au système de chômage.

1. Contexte macro-économique

1.1 Évolutions récentes de l'environnement international

TABLEAU 1: Perspectives internationales

| | 2013 | | 2014 | | | | |
|-----------------------------|---|------|------|------|------|-------|-----------|
| | Total | I | II . | III | IV | Total | Total (e) |
| Taux de croissance du PIB e | Taux de croissance du PIB en volume (¹) (%) | | | | | | |
| Chine | 7,7 | 1,5 | 2,0 | 1,9 | 1,5 | 7,4 | 7,1 |
| États-Unis | 2,2 | -0,5 | 1,1 | 1,2 | 0,5 | 2,4 | 3,5 |
| Japon | 1,6 | 1,3 | -1,7 | -0,6 | 0,6 | 0,0 | 1,3 |
| Zone euro | -0,5 | 0,3 | 0,1 | 0,2 | 0,3 | 0,9 | 1,3 |
| Allemagne | 0,1 | 0,8 | -0,1 | 0,1 | 0,7 | 1,6 | 1,5 |
| France | 0,3 | 0,0 | -0,1 | 0,3 | 0,1 | 0,4 | 1,0 |
| Taux d'inflation (2) (%) | | | | | | | |
| Zone euro | 1,3 | 0,6 | 0,6 | 0,4 | 0,2 | 0,4 | -0,1 |
| États-Unis | 1,3 | 1,0 | 1,9 | 1,5 | 0,8 | 1,3 | -0,1 |
| Taux de chômage (²) (%) | | | | | | | |
| Zone euro | 12,0 | 11,8 | 11,6 | 11,5 | 11,5 | 11,6 | 11,2 |
| États-Unis | 7,4 | 6,6 | 6,2 | 6,1 | 5,7 | 6,2 | 5,4 |

(¹) Données désaisonnalisées et corrigées des effets calendaires. Voir glossaire pour une définition d'évolution en volume. Pourcentage de variation à un an d'écart pour les données annuelles et par rapport au trimestre précédent pour les données trimestrielles. (2) Moyenne de la période, pourcentage de variation à un an d'écart de l'indice des prix à la consommation harmonisé pour le taux d'inflation, données désaisonnalisées pour les taux de chômage. (e) estimations

Source: OCDE, Commission européenne DG ECFIN

• Des facteurs positifs dans un environnement peu dynamique...

L'environnement international, à la fin 2014, est caractérisé par:

- Une reprise modérée de la croissance du commerce international en deuxième partie d'année, associée à une accélération au dernier trimestre de la production industrielle dans les économies avancées (graphique 1), tirée par les États-Unis. Malgré le mauvais premier semestre, le volume total du PIB mondial aurait ainsi progressé de 3,3 % sur l'année écoulée, ce qui reste en deçà des prévisions.
- La poursuite de politiques monétaires très accommodantes sur tous les continents, les banques centrales continuant d'alimenter l'économie mondiale en liquidités, alors que les taux nominaux n'ont nulle part entamé de remontée notable.

• Une chute marquée du cours des matières premières, en particulier du pétrole (graphique 2), ayant un effet important de redistribution des revenus des pays producteurs vers les pays consommateurs de ces ressources, et augmentant globalement la pression à la baisse sur les taux d'inflation, alors que l'absence d'augmentation des salaires dans les économies avancées depuis plusieurs années avait déjà pesé négativement sur l'évolution des prix.

On peut ajouter à cela un facteur plus local mais dont l'effet est global, à savoir la mutation graduelle du modèle économique chinois, se tournant d'avantage vers la demande intérieure, qui implique l'acceptation par les autorités chinoises d'une croissance plus modérée et d'une baisse de l'investissement productif.

...qui créent un clivage entre économies avancées

Cet environnement pousse à un rééquilibrage d'une part, avec une croissance plus importante aux États-Unis et au Royaume-Uni, et plus modérée en Chine et dans les pays émergeants. D'autre part, on assiste, au sein des économies avancées, à un clivage apparent assez clair entre la reprise dans les pays anglo-saxons, et la stagnation dans la zone euro et au Japon. Ceci implique une appréciation sensible du dollar face aux autres monnaies.

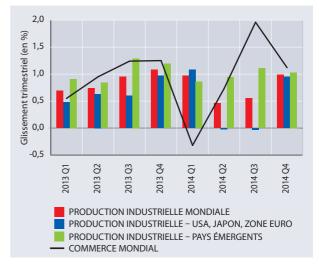
• Les États-Unis tirent l'activité économique...

Aux États-Unis, 2014 est caractérisée par une réelle reprise économique en fin d'année. Celle-ci est favorisée par la baisse du prix des matières premières, le retour de l'investissement productif après plusieurs années de désendettement des acteurs privés et le maintien d'une politique monétaire accommodante. Elle a pour corollaire des chiffres d'emploi encourageants à première vue. Cette perception, formée au travers des créations d'emploi ou de la baisse du taux de chômage, cache en fait une réalité moins favorable. L'augmentation de la population d'âge actif absorbe en 2014 l'ensemble des créations d'emploi, et la baisse du taux de chômage reflète plutôt des comportements de sortie du marché de l'emploi de personnes abandonnant l'espoir de retrouver du travail à court terme. Autre facteur mitigeant, le marché immobilier pour les particuliers reste stagnant, après avoir repris une partie des pertes consécutives à la crise des subprimes. Enfin, l'appréciation du dollar, combinée à la perspective d'une remontée graduelle des prix du pétrole en 2015, devraient agir négativement sur la balance commerciale après un ou deux trimestres. Au final, on peut s'attendre à une prolongation en première partie d'année 2015 de cette dynamique relativement positive, augurant d'un taux de croissance du PIB sur 2015 d'environ 3,5 % (tableau 1), avec un retour graduel vers un taux de croissance structurel d'environ 2 % par an ensuite.

...alors que la Chine se stabilise sur une trajectoire plus modérée

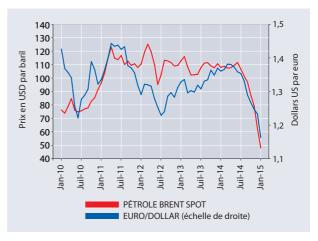
En Chine, la croissance se stabilise vers 7 % annuels (tableau 1), avec un endettement toujours très important des acteurs privés, imposant une politique monétaire prudente aux autorités pour vider en douceur la bulle créée sur le marché immobilier. Les prix très bas des intrants énergétiques sont favorables à l'expansion de l'économie chinoise, qui n'en est pas productrice mais grande consommatrice. Cet élément, ainsi que la bonne tenue des exportations, ont permis de clôturer l'année 2014 favorablement après le ralentissement observé en début d'année, lié au retournement sur le marché immobilier et à la baisse des investissements productifs. Le rééquilibrage graduel de l'économie chinoise en faveur de la demande intérieure devrait préserver ces tendances. On observerait un ralentissement des importations

GRAPHIQUE 1: Production industrielle et commerce dans le monde



Source: Centraal Planbureau

GRAPHIQUE 2: Cours du pétrole et taux de change euro/dollar



Source: U.S. Departement of Energy, Energy Infomation Administration, BCE

GRAPHIQUE 3: Taux d'intérêt réels et différentiel de taux à court et long terme en zone euro



Source: Eurostat, calculs IBSA

liées aux investissements productifs compensant le ralentissement des exportations, un effet positif du prix du pétrole et des taux d'inflation bas sur le pouvoir d'achat intérieur, et les politiques monétaire et budgétaire suffisamment accommodantes pour éviter la propagation négative du retournement du secteur immobilier au reste de l'économie.

• L'environnement pourrait être favorable à la zone euro...

En zone euro, un certain nombre de facteurs devraient jouer positivement sur l'activité économique. Ainsi, une baisse du rythme de réduction des déficits publics dans la zone devrait diminuer l'impact économique des mesures d'austérité, alors que la politique monétaire de la BCE se fait toujours plus accommodante avec des taux directeurs au plus bas, et un programme important de monétisation de créances. La baisse des prix du pétrole et l'accélération relative des échanges internationaux et de la croissance de certains partenaires économiques sont autant de facteurs exogènes positifs.

• ...mais les éléments structurels l'emportent

Pour autant, la croissance du PIB en 2014 s'est révélée très modeste, avec 0,9 % annuels pour la zone, et le taux de chômage se maintient à un niveau élevé. De fait, les éléments conjoncturels positifs énumérés ci-dessus ne changent en rien la problématique structurelle de nature déflationniste que vit la zone euro. Les taux d'inflation actuels et anticipés très bas, accentués par la baisse du cours du pétrole, ont au final des effets négatifs sur la zone. S'ils permettent de relever les revenus réels des agents, ils ont surtout pour conséquence de maintenir relativement élevés les taux d'intérêts réels (graphique 3), alors que les taux nominaux au plus bas ne permettent plus d'action directe de la BCE. L'inflation inexistante pousse de plus les agents économiques privés, encore très endettés, à relever leur taux d'épargne en vue de se désendetter, au détriment de la consommation et de l'investissement productif. Enfin, l'aplatissement marqué de la courbe des taux (graphique 3) met sous pression la rentabilité d'établissements bancaires encore fragiles dans la zone, les emprunteurs privés et publiques n'ayant pas assaini leurs bilans.

• Un « quantitative easing¹» européen aux effets anticipés assez modestes...

Dans une situation où la politique budgétaire reste verrouillée par les traités, et où les agents privés donnent la priorité au désendettement, l'effet de la nouvelle mesure d'assouplissement quantitatif mise en place par la BCE en début d'année ne pourra pas être très marqué, se limitant au canal du taux de change principalement. L'euro devrait ainsi continuer de se déprécier, mais légèrement, sachant que l'effet de l'augmentation de la masse monétaire est maintenant largement inclus dans les cours du fait de la politique de communication de la BCE. Malgré la dépréciation récente, le taux de change effectif réel reste pour l'instant supérieur d'environ 5 % à son plus bas de 2013, l'élasticité prix des exportations européennes est faible, et les effets de change sont bien sûr nuls sur le commerce intra-zone, ce qui ne donne finalement que peu d'oxygène à l'économie européenne.

• ...qui ne masquera pas le manque persistant d'investissements productifs

Il faudrait pour une véritable reprise, observer un redressement de l'investissement productif, qui tire vers le haut le potentiel de croissance. Les circonstances y sont plutôt favorables, avec une forte profitabilité, une utilisation importante des capacités de production actuelles, et les différents facteurs positifs énumérés plus haut. Cependant, les anticipations restent fortement négatives chez les agents privés, avec pour conséquence une stagnation de l'investissement. La reprise légère anticipée pour l'année à venir pourrait donc ne pas durer. Et le retour d'une certaine inflation, qui allègerait les contraintes des agents surendettés, ne semble possible qu'en mettant fin aux dévaluations internes compétitives par les salaires. Sans ces deux éléments, il semble difficile de prévoir un redémarrage net de l'économie de la zone euro. Néanmoins, les facteurs conjoncturels évoqués devraient amener une embellie temporaire, qui porterait à 1,3 % la croissance réelle du PIB de la zone en 2015. Si la situation de la Grèce est source d'incertitude, il ne semble pas que les scénarios les plus négatifs à ce sujet doivent avoir un impact systémique sur la zone euro pour autant, du fait du faible poids de l'économie grecque dans l'ensemble européen.

Voir glossaire.

1.2 Belgique

TABLEAU 2: Chiffres-clés pour la Belgique

| | 2013 | 2014 | | | 2015 | | |
|---|-------|------|------|------|------|-------|-----------|
| | Total | 1 | II . | III | IV | Total | Total (e) |
| Taux de croissance du PIB en volume (%) | 0,3 | 0,4 | 0,1 | 0,3 | 0,2 | 1,0 | 1,0 |
| Taux de croissance des composantes du PIB en volume (%) | | | | | | | |
| Dépenses de consommation finale des particuliers | 0,3 | 0,5 | 0,2 | 0,7 | 0,5 | 1,0 | 1,3 |
| Dépenses de consommation finale des pouvoirs publics | 1,1 | -0,1 | 0,0 | -0,4 | 1,4 | 0,4 | -0,1 |
| Formation brute de capital | -2,2 | 1,6 | 1,0 | 6,9 | -5,5 | 4,8 | -0,6 |
| Exportation de biens et services | 2,9 | -0,2 | 2,2 | 1,4 | -2,3 | 3,3 | 3,7 |
| Importation de biens et services | 1,7 | -0,5 | 2,3 | 3,4 | -3,3 | 2,9 | 3,2 |
| Marché du travail (%) | | | | | | | |
| Taux de croissance de l'emploi intérieur | -0,3 | 0,1 | 0,2 | 0,0 | 0,1 | 0,3 | 0,4 |
| Taux de chômage (définition standardisée Eurostat) (¹) | 8,4 | 8,4 | 8,4 | 8,6 | 8,5 | 8,5 | 8,6 |
| Taux d'inflation (%) | 1,1 | 1,0 | 0,4 | 0,1 | -0,1 | 0,3 | 0,2 |

Note: Les chiffres de 2013 et 2014 sont issus des données de la BNB. Les chiffres annuels pour 2015 sont, quant à eux, issus du Budget économique du Bureau fédéral du Plan de février 2015. Variation par rapport à la période précédente, hormis pour le taux de chômage et le taux d'inflation qui sont des moyennes sur le trimestre.

(¹) Voir glossaire (e) estimations Sources: BNB, BfP

Stagnation de la croissance belge au cours du deuxième semestre 2014...

À l'instar de ce qu'il se passe dans le reste de la zone euro, l'activité économique en Belgique a continué à croître au cours de la seconde partie de l'année 2014 à un rythme nettement plus modeste que ce qu'elle a connu avant la forte récession de 2009. Ainsi, le taux de croissance du PIB, stagne toujours aux alentours de 1 % en glissement annuel² (tableau 2), loin derrière les taux de croissance annuel moyen de l'ordre de 2 % observés sur la période 2000-2008.

Il s'agit d'un rythme de croissance très similaire à celui de la zone euro, et plus particulièrement très proche de celui des Pays-Bas, inférieur à celui de l'Allemagne mais plus dynamique qu'en France, ces trois pays étant ses principaux partenaires commerciaux.

Ce sont les branches de l'industrie et des services qui ont soutenu l'activité économique en cette deuxième partie d'année, malgré la baisse progressive de la croissance dans les branches des services habituellement très dynamiques (activités spécialisées et de soutien, administration publique). Le rythme de croissance de la branche de la construction a également progressivement décliné.

En termes annuels, 2014, avec un taux de croissance du PIB de 1 %, serait toutefois caractérisée par un raffermissement de la croissance par rapport 2013, où le taux s'élevait à 0,3 % (tableau 2).

• ...malgré un redressement de la consommation et des investissements privés

À partir du tableau 2 qui analyse le PIB belge selon l'approche des dépenses, on peut observer que la modeste croissance du PIB en 2014 est le résultat d'un redressement progressif de la consommation des ménages et de l'investissement des entreprises.

Au final, les dépenses des particuliers se seraient accrues de 1 %, soit le taux le plus élevé depuis 2010 (2,8 %), grâce notamment à une augmentation du revenu disponible réel, après quatre années consécutives de contraction. Mais ce sont les investissements des entreprises qui ont soutenu le plus fortement la croissance en 2014 avec une progression de 4,8 %, soit le taux le plus élevé depuis 2007 (6,3 %). Cette bonne performance se produit dans le cadre d'un environnement propice par rapport aux années précédentes. Celui-ci est caractérisé notamment par des possibilités de

Voir glossaire.

financement plus favorables tant internes, avec une hausse de l'excédent brut d'exploitation, qu'externes du fait d'un assouplissement des conditions de crédit, par la reprise des échanges internationaux, et par des facteurs de compétitivité comme la dépréciation de l'euro et la modération salariale. Cependant, il convient de ne pas surestimer le lien causal sur le niveau d'investissement, son accroissement étant dû pour deux tiers à des facteurs spécifiques (achat d'une licence importante ainsi que d'une flotte de navires à l'étranger). Au final, on doit plutôt constater une performance structurellement faible dans un contexte de taux d'occupation des capacités de production légèrement supérieur à la moyenne de long terme, favorable au lancement de nouveaux investissements d'extension. À l'analyse, on retrouve ainsi au niveau belge le déficit d'investissements évoqué dans nos commentaires sur la zone euro.

Tant les ménages que les entreprises ont bénéficié d'une baisse de l'inflation en 2014, sous l'effet de la diminution de la TVA sur l'électricité et de la baisse des prix des produits frais, auxquels s'est ajoutée la chute des prix pétroliers. Cette dernière a un impact particulièrement important en Belgique, très dépendante des importations de pétrole et ce, bien que son effet ait été partiellement compensé par la dépréciation de l'euro. Cette baisse du cours du brut a un effet positif en termes de revenu pour les ménages et plus encore pour les entreprises. Au total sur l'année 2014, l'inflation serait nulle (+0,3 %) mais elle est toutefois devenue négative depuis l'automne. Si les risques de spirales déflationnistes ne peuvent pas être totalement écartés, avec leur impact en termes de manque de dynamisme de la demande, il faut néanmoins faire remarquer que le taux de croissance de l'indice santé (hors prix du pétrole notamment) est à nouveau positif depuis le début de l'année 2015.

• Croissance limitée de l'emploi

Le redressement de la situation sur le marché du travail belge entamé à l'été 2013 s'est poursuivi tout au long de 2014, le nombre d'emplois n'ayant plus diminué depuis. Toutefois, sous l'effet de la croissance très modérée de l'activité économique mais également d'un mouvement de rattrapage toujours en action de la durée moyenne du temps de travail, le rythme de croissance déjà fort faible sur les deux premiers trimestres de l'année s'est encore ralenti au cours de la seconde moitié de 2014, très proche de l'inertie. L'emploi intérieur a ainsi connu des taux de croissance de respectivement 0,0 % et de 0,1 % au troisième et quatrième trimestres 2014 en glissement annuel. On observe au total une progression d'à peine 0,3 % de l'emploi en 2014, soit 15 650 unités en plus (tableau 2).

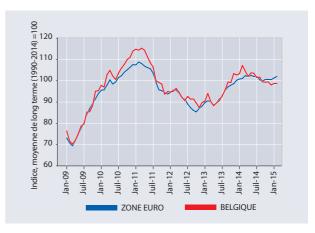
Les variations sectorielles de l'emploi en 2014 ont prolongé les évolutions structurelles observées depuis maintenant plusieurs années : la croissance actuelle de l'emploi est uniquement portée par le secteur des services et principalement par le dynamisme de la branche « activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien » et dans une moindre mesure par la « santé humaine et l'action sociale ». On observe toutefois une baisse de la croissance de la valeur ajoutée dans la première branche mentionnée ci-dessus qui pourrait encore tirer à la baisse les créations d'emploi à court terme. Des destructions nettes d'emplois sont toujours observées dans les « activité financières et d'assurance ».

À noter également que le taux de chômage avoisine toujours les 8,5 %, un taux historiquement élevé et ne montre pas encore de signe de diminution (tableau 2).

• Peu d'amélioration en 2015

Étant donné notamment l'atonie actuelle de l'activité économique belge et européenne, les nombreuses incertitudes

GRAPHIQUE 4: Indicateur de sentiment économique en zone euro et en Belgique (données désaisonnalisées)



Source: Eurostat

qui règnent autour des perspectives de croissance, régulièrement revues à la baisse, et les risques de spirales déflationnistes, les entrepreneurs et les consommateurs restent prudents lorsqu'il s'agit de se prononcer sur l'évolution future de leur situation et de l'activité économique de manière plus générale. On observe par conséquent une faible baisse de l'indicateur de sentiment économique en Belgique (graphique 4) légèrement en deçà de sa moyenne de long terme au cours de l'automne 2014 et de l'hiver 2015. La confiance des entreprises et des consommateurs belges reste en outre en deçà de celle de l'échantillon représentatif des entrepreneurs et consommateurs de la zone euro.

Ce résultat concorde avec les conclusions des dernières projections du Bureau fédéral du Plan de février selon lesquelles aucune amélioration de la croissance du PIB n'est attendue en 2015. Celle-ci devrait se maintenir au même niveau que 2014, à 1 %, soit une nette révision à la baisse par rapport à la prévision faite en septembre 2014 (1,5 % de croissance) (tableau 2).

Cette croissance modérée s'inscrit dans un contexte de faiblesse généralisée de l'activité économique au sein de la zone euro. La demande intérieure sera également atone du fait entre autres de la poursuite de l'assainissement des finances publiques qui entraînera une contraction des dépenses des pouvoirs publics et de la formation brute de capitale. Les investissements des entreprises devraient toutefois poursuivre leur lent redressement, abstraction faite des effets liés aux transactions spécifiques de 2014 (Bureau fédéral du Plan, 2015a). La croissance modérée est également imputable à une progression des dépenses de consommation privée des ménages. Elles augmenteraient de 1,3 % en 2015, légèrement en deçà de leur croissance de long terme (de 1,5 %), sous l'effet de deux forces antagonistes : les effets positifs de l'inflation basse, des déductions plus importantes des charges professionnelles à l'IPP auxquelles s'ajoute la baisse du prix du pétrole, seraient pour partie contrebalancés par la modération salariale et le contexte déflationniste de manière plus générale. Les résultats des enquêtes auprès des consommateurs laissent en effet supposer que les ménages devraient adopter un comportement de consommation prudent dans les mois à venir. Ils sont particulièrement inquiets en ce qui concerne l'évolution future de leurs revenus, crainte essentiellement suscitée par les différentes mesures que le nouveau gouvernement a prises ou prévu de prendre sur le plan salarial et budgétaire ainsi que par la fragile dynamique du marché du travail. Leur consommation sera également influencée par la faible croissance du pouvoir d'achat ainsi que par les anticipations de baisse des prix, qui pourraient stimuler l'épargne. Le Bureau fédéral du Plan prévoit toutefois sur l'ensemble de l'année 2015 une inflation de 0,2 %, soit un niveau similaire à celui de 2014.

Enfin, peu de changements seront à noter sur le front des exportations nettes. Tant la croissance des exportations que des importations resterait similaire à celle de l'année précédente.

Malgré la modération salariale qui se prolongera en 2015, les entreprises ne sont pas prêtes à procéder à des engagements massifs. L'emploi intérieur devrait à peine augmenter de 20 000 unités en 2015 (+0,4 %), un rythme à peine plus soutenu qu'en 2014. Les effectifs dans la branche « administration publique et enseignement » devraient continuer à diminuer en ligne avec les accords de gouvernement de non-remplacement du personnel sortant au sein des administrations publiques. À noter également que la croissance des engagements liée aux emplois titres-services se tarit petit à petit. Étant donné la très faible croissance de l'emploi et l'évolution plus forte de la population active (sous l'effet entre autres de la suppression du statut de chômeur âgé dispensé de recherche d'emploi et de la réintégration de ce groupe dans la comptabilisation de la population active), le taux de chômage augmentera encore légèrement en 2015 à 8,6 % contre 7 % en 2008.

Enfin, notons que les conséquences largement débattues et incertaines du saut d'index entériné en ce début d'année ne devraient se faire ressentir que progressivement et avec un certain décalage, probablement à partir de 2016.

2. Conjoncture à Bruxelles

2.1 Activité économique

A. Les dernières données de la comptabilité régionale

TABLEAU 3: Évolution de la valeur ajoutée en volume dans les principales branches d'activité en 2013

| Branches d'activité (NACE-BEL 2008) | Poids dans la valeur ajoutée totale (en %) | Croissance 2012-2013 (en %) | Contribution à la croissance (en pp) | Contribution au différentiel avec la Belgique (en pp) | Dont structure (en pp) | Dont efficacité (en pp) |
|--|---|-----------------------------------|--------------------------------------|---|------------------------------|-------------------------------|
| Agriculture, sylviculture et pêche, industrie extractive (A, B) | 0,0 | 16,1 | 0,0 | -0,01 | -0,01 | 0,00 |
| Industrie manufacturière (C) | 3,3 | -2,3 | -0,1 | -0,06 | 0,01 | -0,07 |
| Production et distribution d'électricité, gaz, vapeur, air conditionné et eau, gestion des déchets et dépollution (D, E) | 3,1 | -5,0 | -0,2 | -0,08 | -0,02 | -0,06 |
| Construction (F) | 2,9 | 0,8 | 0,0 | 0,10 | 0,04 | 0,06 |
| Commerce de gros et de détail (G) | 9,9 | -0,5 | -0,1 | -0,08 | -0,01 | -0,08 |
| Transports et entreposage (H) | 4,8 | -1,9 | -0,1 | 0,11 | 0,02 | 0,09 |
| Hébergement et restauration (I) | 2,0 | 0,0 | 0,0 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Information et communication (J) | 7,6 | 0,6 | 0,0 | 0,03 | 0,02 | 0,01 |
| Activités financières et d'assurance (K) | 17,8 | -3,0 | -0,6 | -0,51 | -0,10 | -0,41 |
| Activités immobilières (L) | 6,1 | -1,5 | -0,1 | -0,11 | 0,00 | -0,11 |
| Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien (M, N) | 13,7 | 6,3 | 0,8 | 0,48 | 0,01 | 0,47 |
| Administration publique (O) | 13,7 | 2,4 | 0,3 | 0,16 | 0,12 | 0,03 |
| Enseignement (P) | 6,0 | 2,1 | 0,1 | -0,01 | -0,02 | 0,01 |
| Santé humaine et action sociale (Q) | 5,7 | 1,0 | 0,1 | -0,01 | -0,02 | 0,01 |
| Autres activités de services (R, S, T) | 3,5 | 1,7 | 0,1 | 0,04 | 0,03 | 0,00 |
| Total(¹) | 100,0 | 0,4 | 0,4 | 0,02 | 0,07 | -0,04 |

pp: point de pourcentage

(¹) Du fait de la méthode de calcul pour la valeur ajoutée en volume, les totaux mentionnés ici sont indicatifs, et peuvent différer légèrement des chiffres de la comptabilité régionale. Source: ICN, calculs IBSA

L'Institut des Comptes Nationaux (ICN) a publié le 16 février 2015 les chiffres de la comptabilité régionale portant sur l'année 2013 ainsi qu'une révision des données relatives aux années antérieures.

• Révision de 2012

L'analyse des chiffres révisés pour 2012 fait apparaître une forte baisse du taux de croissance de la valeur ajoutée en volume³ pour Bruxelles. Celui-ci s'est finalement élevé à -2,0 % alors qu'il avait été précédemment annoncé à -0,3 % sur base des chiffres provisoires de l'ICN commentés dans le Baromètre d'avril 2014. En Flandre, la révision s'est faite à la hausse en passant de -0,1 % à 0,8 %, de même qu'en Wallonie mais dans une moindre mesure avec initialement -0,5 % revu en -0,2 %. Au niveau national, cela se traduit également par une révision positive, la croissance en volume estimée passant de -0,2 % à 0,0 %.

Voir glossaire.

Ces corrections importantes rappellent que les chiffres de la comptabilité régionale présentés pour l'année t-24 restent provisoires et que leur interprétation, bien qu'en général correcte au niveau des spécificités sectorielles, doit être soumise à une certaine prudence. Cependant, dans le cas présent, la révision usuelle liée au passage des chiffres provisoires aux chiffres définitifs est combinée à des changements méthodologiques. Ceux-ci impliquent la révision des séries sur plusieurs années, ainsi que des réallocations entre branches. Il est donc difficile d'attribuer une cause aux variations parfois importantes constatées au niveau des branches sans entrer dans trop de détails techniques. Avec ces remarques à l'esprit, on peut noter en particulier pour Bruxelles que l'essentiel de l'impact négatif de la révision est porté par les branches des activités spécialisées et de soutien (sections M et N de la NACE 2008) (contribution à la croissance⁵ revue de -1,7 pp⁶), celle de l'énergie (sections D et E de la NACE 2008) (-0,9 pp) et dans une moindre mesure par la branche « transports et entreposage » (-0,3 pp). Quelques révisions positives, en particulier dans la branche « activités financières et d'assurance » (+0,9 pp), compensent en partie les révisions négatives, pour donner la correction globale de -1,7 pp pour la croissance en volume.

Les données provisoires de 2013

En 2013, l'évolution de l'activité économique en Région bruxelloise s'est traduite par une croissance faible mais positive de la valeur ajoutée totale en volume, s'élevant à 0,5 %. Ce chiffre est à peine au-dessus de celui estimé au niveau national (+0,4 %), mais en forte progression par rapport au chiffre de 2012 (-2,0 %). Cette progression est en ligne avec le redressement de l'indicateur synthétique conjoncturel7 de l'IBSA, orienté à la hausse sur la deuxième partie de l'année 2013 (graphique 6).

Le tableau 3 reprend l'évolution entre 2012 et 2013 de la valeur ajoutée en volume ventilée par branche d'activité. Il donne notamment la contribution des différentes branches à la variation de la valeur ajoutée brute totale mesurée en volume. À l'analyse du tableau, il ressort qu'en 2013, les contributions notables se concentrent dans deux branches, qui sont assez logiquement les plus importantes en termes de part dans le total de la valeur ajoutée. D'une part, les « activités financières et d'assurance » contribuent négativement, à hauteur de -0,6 pp, à l'évolution de la valeur ajoutée bruxelloise. D'autre part, les activités spécialisées et de soutien (M, N) contribuent au contraire positivement, à hauteur de 0,8 pp, à cette évolution. Il s'agit de deux branches de services, mais de nature assez différente. En effet, les « activités financières et d'assurance » et les « activités spécialisées et de soutien » ne sont pas sensibles aux mêmes facteurs conjoncturels. De plus, cette dernière branche avait subi un recul important en 2012, ce qui implique un possible effet de rebond dans sa bonne performance de 2013. Ces évolutions par branche sont analysées plus en détail à la section suivante.

L'impact des autres branches est plus marginal. Bien que le recul de 5,0 % de la valeur ajoutée mesuré dans la branche de l'énergie soit important, le poids relativement faible de cette branche dans le total de l'activité économique régionale modère sa contribution négative, qui s'élève à -0,2 pp.

En 2013, le différentiel de croissance de la valeur ajoutée en volume entre la Région bruxelloise et la Belgique est faible, inférieur à 0,1 pp (tableau 3). La méthode shiftshare8 permet de décomposer cet écart de croissance et de l'attribuer soit à une différence de structure d'activité (effet structure) soit aux différences de performance des branches à structure d'activité constante (effet efficacité). Selon les résultats de cette analyse, le léger différentiel de croissance en faveur de la Région provient d'un effet de structure positif (0,07 pp), qui n'est que partiellement compensé par un effet d'efficacité négatif (-0,04 pp).

L'analyse en détail de l'effet de structure indique qu'il est essentiellement dû aux branches « administration publique » et « activités financières et d'assurance ». L'activité dans la branche « administration publique » a évolué à la hausse en 2013, aussi bien à Bruxelles qu'au niveau national. La forte représentation de cette branche dans l'économie régionale lui a permis de contribuer positivement au différentiel avec la Belgique, à hauteur de 0,12 pp. Bien sûr, cette plus forte représentation rend l'activité économique bruxelloise plus sensible aux programmes d'austérité budgétaire, et l'on pourrait ainsi voir l'effet de structure jouer négativement en 2015. À l'inverse, l'activité dans les services financiers a globalement reculé en Belgique et a impacté plus fortement la Région bruxelloise du fait du poids largement plus important de cette branche dans le total régional. Ainsi, l'effet est négatif pour cette branche (-0,10 pp). Les effets de structure sont négligeables pour les autres branches.

En ce qui concerne l'effet d'efficacité, celui-ci apparaît négatif en 2013, ce qui s'explique principalement par une moins bonne performance relative des branches immobilières, financières et d'assurance à Bruxelles par rapport au niveau national. Elles ont en effet contribué négativement au différentiel de croissance. C'est surtout vrai pour le secteur financier bruxellois, avec une contribution de -0,41 pp à l'effet d'efficacité total. À l'inverse, la branche des activités spécialisées et de soutien (M, N) a contribué positivement au différentiel de croissance à hauteur

Par rapport à l'année de publication des chiffres de la comptabilité régionale. 5, 6, 7, 8 Voir glossaire.

de 0,47 pp. Ce type de services aux entreprises a donc montré une dynamique plus favorable au niveau régional qu'au niveau national en 2013.

On peut dire au final qu'en 2013, la structure d'activité propre à la Région bruxelloise a joué légèrement en sa faveur, en dépit de la contre-performance des branches de services financiers et immobiliers. La coexistence de branches à la dynamique moyenne assez faible mais stable, comme l'administration publique ou la santé et l'action sociale, et de branches au potentiel de croissance plus élevé, mais plus sensibles à la conjoncture, comme les services financiers, assure donc un équilibre dans le résultat global de l'activité économique à Bruxelles.

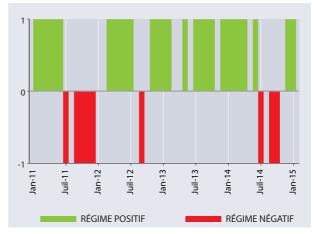
B. Analyse de la conjoncture récente

L'indicateur de retournement conjoncturel⁹ (graphique 5) et l'indicateur synthétique conjoncturel (graphique 6) permettent une lecture fine des cycles conjoncturels pour la Région de Bruxelles-Capitale. L'indicateur synthétique apporte une information agrégée sur le niveau de conjoncture, alors que l'indicateur de retournement permet d'identifier au plus tôt les retournements dans le cycle. Sur base de leurs trajectoires, on peut brosser le scénario conjoncturel suivant pour la Région.

Comme l'indiquent les chiffres de la comptabilité régionale commentés plus haut, l'année 2012 marque un point bas assez net dans l'évolution conjoncturelle régionale. La dégradation entamée au deuxième semestre 2011, marqué par un retournement conjoncturel négatif en juillet, a atteint son pic fin 2012. Le cycle conjoncturel est alors entré dans une phase positive début 2013, avec une remontée du niveau de conjoncture tout au long de l'année 2013, qui semble confirmée par le chiffre provisoire de croissance économique de la comptabilité régionale, légèrement positif. Cette phase positive du cycle semble s'être prolongée jusqu'en mars 2014, le deuxième trimestre de 2014 étant marqué par une conjoncture plus incertaine, comme le confirme la stagnation du PIB au niveau national entre avril et juillet (tableau 2). Le Baromètre précédent (octobre 2014) identifiait un retournement négatif de la conjoncture régionale en juillet de l'année 2014. Ce passage en régime négatif s'est confirmé, et l'indicateur de retournement conjoncturel suggère qu'il se serait maintenu pour l'essentiel du deuxième semestre 2014. Ce constat se retrouve dans les évolutions de l'indicateur synthétique conjoncturel, qui voit son niveau baisser plus fortement au deuxième semestre 2014.

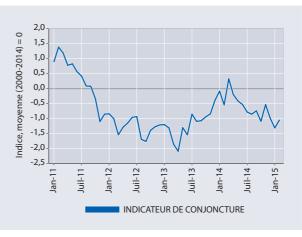
Après cet épisode globalement négatif au deuxième semestre 2014, l'analyse des derniers mois (jusqu'en février 2015) semble indiquer une amélioration de l'évolution

GRAPHIQUE 5: Indicateur de retournement conjoncturel



Source : IBSA

GRAPHIQUE 6: Indicateur synthétique conjoncturel



Source: IBSA

conjoncturelle. L'indicateur de retournement repasse en régime positif en décembre 2014 et janvier 2015, et revient en régime neutre en février. Cette évolution apparaît également, mais de manière moins marquée, au niveau de l'indicateur synthétique, ce qui indique le caractère très modéré de ce retournement, qui ne peut être considéré comme la réelle reprise d'une dynamique positive. Les signaux positifs liés au contexte national et international pour la fin de l'année 2014 (cf. section 1) sont en adéquation avec la perception donnée par les indicateurs de l'IBSA.

Pour la suite de l'année 2015, les perspectives découlent de la faible dynamique perçue de cette embellie conjoncturelle. Tout comme de la forte incertitude pour l'année en cours en ce qui concerne l'environnement économique international, traduite au niveau national par des prévi-

Voir glossaire.

sions de croissance très modestes. On s'attend ainsi à une période de stagnation, ou en tout cas de faibles oscillations conjoncturelles sans direction marquée. Notre analyse par branche ci-dessous précise ces perspectives et permet d'en comprendre les causes et les impacts probables sur l'activité économique bruxelloise à court terme.

C. Analyse par branche d'activité

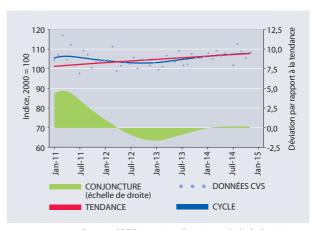
On peut noter à travers les outils d'analyse conjoncturelle utilisés dans ce chapitre, l'impact de la période prolongée de stagnation traversée ces dernières années par la Région, et plus généralement la Belgique et la zone euro. En effet, la prolongation de cycles conjoncturels plutôt négatifs finit par peser sur l'estimation des tendances de long terme. Ces dernières sont revues à la baisse de manière sensible pour certaines branches sur base des méthodes d'estimation économétriques mises en œuvre. Comme les données de base historiques ne changent pas, l'allure de certains graphiques représentant l'évolution du cycle de conjoncture s'en retrouve peu à peu modifiée pour le passé. Ce phénomène statistique ne fait que traduire la perte de potentiel économique due à une faible croissance prolongée, à travers ses impacts sur les investissements et le marché du travail. Il n'est économiquement pas raisonnable d'attendre, au-delà d'un certain temps de faible investissement et de stagnation du marché du travail, une croissance tendancielle constante de la production et de la valeur ajoutée, les capacités économiques de production s'étant dégradées. La révision progressive des tendances est donc légitime et influence les perspectives qui peuvent se dégager des analyses conjoncturelles proposées ci-dessous.

• Production industrielle et services directement liés

Industrie

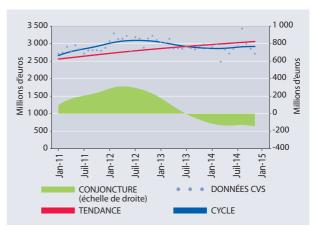
La stagnation de la production industrielle nationale s'installe de manière durable. L'indice national de production industrielle selon l'enquête PRODCOM (graphique 7) montre ainsi une tendance plate et une absence de cycle significatif sur l'année 2014, les valeurs observées étant au niveau de celles de 2011. Après avoir rattrapé en 2013 le léger recul subi en 2012, la production industrielle totale en volume apparaît donc sans dynamique en 2014. Cette perception globale cache des différences entre branches. À nouveau, la production de biens de consommation sauve l'ensemble, avec un rythme de progression de l'ordre de 7,5 % en glissement annuel sur les derniers mois de 2014. La production de biens intermédiaires est pour 2014 en stagnation à son niveau de 2011, alors que pour les biens d'investissement, la croissance de la production en glissement annuel s'est amenuisée au fil de 2014, pour finir dans le rouge à environ 6 % de perte sur un an en décembre.

GRAPHIQUE 7: Évolution conjoncturelle de l'indice national de production industrielle (2000=100)



Source: SPF Economie - Direction générale Statistique -Statistics Belgium, calculs IBSA

GRAPHIQUE 8: Évolution conjoncturelle du chiffre d'affaires, Industrie, RBC



Source: SPF Economie - Direction générale Statistique -Statistics Belgium, calculs IBSA

Le chiffre d'affaires dans l'industrie bruxelloise selon les statistiques de la TVA (graphique 8) ne se démarque pas de ce constat, avec une année 2014 en stagnation, prolongeant une phase conjoncturelle négative assez longue et forçant la ré-estimation à la baisse de la tendance de long terme. Ce phénomène statistique trouve son pendant économique dans la diminution de la croissance potentielle résultant d'une phase longue de stagnation économique sans investissements, évoquée dans les chapitres précédents. Les deux derniers chiffres définitifs disponibles pour la RBC, pour les mois d'octobre et novembre, montrent une évolution négative plus inquiétante, mais qui est à confirmer.

En termes d'évolutions par grande branche d'activité industrielle, les observations faites pour la production nationale se retrouvent très clairement dans le chiffre d'affaires régional par branche. Ainsi, la moyenne du glissement annuel du chiffre d'affaires sur les trois derniers mois disponibles - de septembre à novembre 2014 - montre une progression significative, d'environ 20 %, pour les biens de consommation, une stagnation sur un an pour les biens intermédiaires, et un recul significatif de quelques 19 % pour les biens d'investissement. La logique de la situation économique générale décrite au premier chapitre est ainsi respectée. Dans un contexte de faible expansion économique, avec des éléments favorisant à court terme la dépense finale, il est en effet logique d'observer un maintien de la croissance pour les biens de consommation, alors que la stagnation observée pour les biens intermédiaires traduit la stagnation macroéconomique actuelle, favorisée par une faiblesse notoire des investissements influençant négativement la demande, et donc la production, de biens d'investissement.

Les perspectives macroéconomiques générales semblent prolonger ce schéma, avec malgré tout, à court terme, une légère embellie qui devrait surtout profiter à la demande de biens de consommation.

Construction

La situation conjoncturelle dans la branche de la construction a suivi en 2014 le schéma général présenté dans notre précédent Baromètre, à savoir une première partie d'année positive, suivie d'un recul conjoncturel ramenant le chiffre d'affaires dans la branche vers sa tendance de long terme (graphique 9). L'ampleur de ce recul s'avère cependant plus fort qu'estimé en octobre dernier, la situation conjoncturelle en fin d'année semblant s'inscrire dans une phase négative.

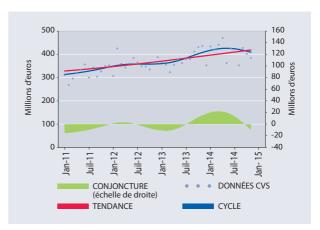
Les enquêtes relatives à l'évaluation du carnet d'ordre par les entreprises de la branche (graphique 10) ont montré un pic d'optimisme vers le milieu du deuxième semestre de l'année, mais sont depuis reparties largement à la baisse. La perception de l'activité future par les entrepreneurs a atteint, en février 2015, des niveaux bas correspondant à un probable recul de l'activité à un horizon de six mois.

Transport et entreposage

L'évolution de cette branche, fortement liée aux activités de production, et donc sensible au cycle conjoncturel, a suivi la même trajectoire que celle de l'industrie au cours de la seconde partie de 2014.

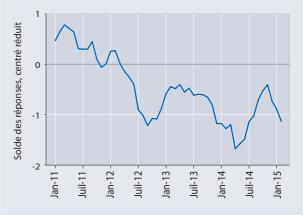
En effet, l'activité dans la branche est restée dans une phase de conjoncture négative tout au long de cette période avec une accélération des évolutions négatives sur les derniers mois observés (graphique 11). Cette évolution est en adéquation avec la situation conjoncturelle supra-bruxelloise. Si l'embellie constatée au niveau international et perceptible dans nos indicateurs globaux début 2015 se confirme,

GRAPHIQUE 9: Évolution conjoncturelle du chiffre d'affaires, Construction, RBC



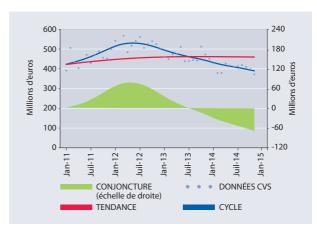
Source: SPF Economie – Direction générale Statistique – Statistics Belgium, calculs IBSA

GRAPHIQUE 10: Évaluation des carnets d'ordres dans la construction en Belgique, résultats d'enquêtes10



Source: BNB, calculs IBSA

GRAPHIQUE 11: Évolution conjoncturelle du chiffre d'affaires, Transports et entreposage, RBC



Source: SPF Economie - Direction générale Statistique -Statistics Belgium, calculs IBSA

Solde de réponses, centré réduit, moyenne mobile à 3 mois.

le chiffre d'affaires dans cette branche d'activité pourrait progressivement se rapprocher de sa moyenne de long terme, sans pour autant l'atteindre en 2015. Il semble probable que la tendance soit revue à la baisse d'ici à la prochaine publication du Baromètre, suite à l'épisode conjoncturel négatif actuel, entamé mi-2012 et qui devrait encore durer plusieurs trimestres. L'estimation actuelle de cette tendance met en effet en lumière une décroissance tendancielle dès la fin 2013, qui devient perceptible en fin de période d'observation avec un taux de croissance annualisé d'environ -1 % pour les deux derniers mois. La faiblesse conjoncturelle prolongée dans la branche pourrait ainsi prendre un caractère structurel, et donc définitif, à moyen terme. On peut certainement relier ce fait au manque de perspectives lié à l'extension du tissu urbain dans et autour de la Région, entre autre du fait des besoins accrus en logement, et qui tend à repousser vers la périphérie les activités nécessitant des surfaces foncières importantes.

Commerce de gros

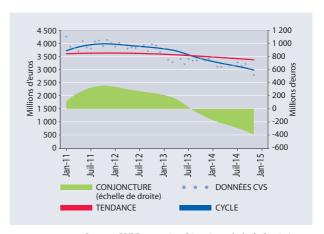
Tout comme la branche « transports et entreposage », l'évolution du « commerce de gros » (graphique 12) est fortement liée aux évolutions conjoncturelles des activités de production. C'est donc tout aussi naturellement que le chiffre d'affaires dans la branche a évolué de manière assez similaire à celui de l'industrie. La tendance de long terme dans cette branche est cependant déjà sensiblement orientée à la baisse. Ceci s'explique notamment par le peu de potentiel de développement dans la Région, faute d'espace suffisant et du fait de l'absence de caractère stratégique d'une localisation en centre-ville pour ces activités.

Les perspectives de demande dans le commerce (graphique 13) ont connu un maximum dans leur appréciation par les entrepreneurs de la branche début 2014, et ont depuis fortement reculé. Elles s'inscrivent sous leur niveau moyen de long terme depuis avril 2014, et affichent pour les dernières valeurs relevées un niveau similaire à celui observé lors des plus bas du début 2013. Cette tendance baissière, renforcée par l'environnement macroéconomique peu dynamique attendu en 2015, n'augure pas de reprise de l'activité dans la branche du « commerce de gros » pour les mois à venir. Il faudra attendre certainement au moins le milieu de l'année 2015 pour apercevoir un regain de l'activité.

Services avancés à la production

Comme décrit dans le Baromètre d'avril 2014, les branches de services avancés à la production¹¹ représentent une part importante de la valeur ajoutée à Bruxelles (45 % en 2013 contre 30 % en Flandre et 27 % en Wallonie), du fait

GRAPHIQUE 12: Évolution conjoncturelle du chiffre d'affaires, Commerce de gros, RBC



Source: SPF Economie – Direction générale Statistique – Statistics Belgium, calculs IBSA

GRAPHIQUE 13: Perspectives de demande à trois mois dans le commerce, résultats d'enquête¹²



Source: BNB, calculs IBSA

notamment de la spécialisation administrative et politique de premier plan de la Capitale. L'activité économique régionale est donc plus nettement marquée par les évolutions dans cette branche.

Moins directement dépendantes de la production industrielle, ces branches d'activité de services sont relativement moins sensibles à la conjoncture. Cependant, en cas d'épisode conjoncturel fortement négatif, comme en 2009 suite à la crise, ou en cas de contexte conjoncturel morose très étendu dans le temps, comme c'est le cas depuis mi-2011, les effets négatifs de l'environnement conjoncturel se propagent également de manière significative dans ces branches.

Voir le glossaire pour la définition de « services avancés à la production ».

Solde de réponses, centré réduit, moyenne mobile à 3 mois.

Ainsi, l'activité observée à Bruxelles pour ces branches présente à tout le mieux une stagnation en 2014. Les perspectives pour 2015 ne sont que marginalement meilleures.

Information et communication

Cette branche regroupe les activités relatives aux Technologies de l'Information et de la Communication. Le chiffre d'affaires pour cette branche (graphique 14) poursuit sa trajectoire en phase de conjoncture négative entamée en septembre 2013. Le niveau de conjoncture s'est enfoncé plus avant en territoire négatif depuis lors, mouvement qui est encore confirmé par le dernier chiffre disponible pour novembre 2014. Si les mouvements de conjoncture dans la branche sont usuellement d'ampleur limitée, on peut malgré tout s'attendre à ce que l'absence d'investissements dans le processus de production au niveau de l'ensemble de l'économie européenne, noté depuis la sortie de la phase aigüe de la crise en 2010, pèse durablement sur cette activité de services fortement liée à la diffusion de l'innovation technologique. En effet, les services fournis par la branche s'inscrivent pour une large mesure dans le cadre de la modernisation des processus de production des entreprises industrielles ou de services, en lien avec les notions de réseau décentralisé, d'automatisation, de robotisation, et de traitement informatique autonome de l'information. En ce sens, l'embellie conjoncturelle globale évoquée pour le premier semestre 2015 ne devrait pas nécessairement se traduire par un chiffre d'affaires en croissance pour la branche, sachant qu'elle ne concernerait que marginalement les investissements productifs. Le scénario envisagé est plutôt celui d'une stagnation du chiffre d'affaires dans la branche jusqu'au milieu de l'année 2015.

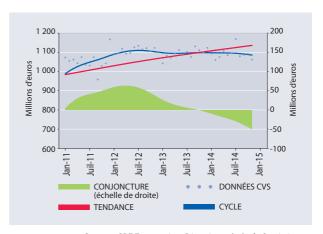
Autres services non-financiers aux entreprises

Cette branche regroupe l'ensemble des activités de services spécialisées de soutien (M, N). De par le statut de centre administratif et politique de la Région bruxelloise, il est normal que cette branche soit, en termes de part dans la valeur ajoutée, une des plus importantes de la Région de Bruxelles-Capitale (13,7 % en 2013)13.

Cette branche est assez peu cyclique, avec des valeurs de chiffre d'affaires observées qui fluctuent alentour de leur tendance de long terme (graphique 15).

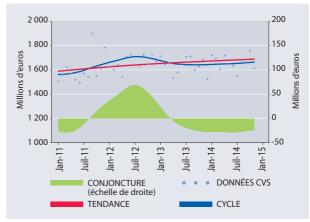
La légère amélioration de la situation conjoncturelle notée dans la précédente édition du Baromètre s'est vue rapidement infirmée dans les faits, avec un chiffre d'affaires total se maintenant finalement sous la tendance de long terme sur toute la période écoulée depuis sa parution. Étant donné la diversité d'activités dans la branche, il est difficile d'isoler un facteur explicatif significatif, a fortiori dans le cas présent d'écarts conjoncturels très limités. Le retournement négatif de la perception de l'environnement

GRAPHIQUE 14: Évolution conjoncturelle du chiffre d'affaires, Information et communication, RBC



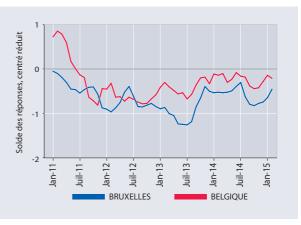
Source: SPF Economie – Direction générale Statistique – Statistics Belgium, calculs IBSA

GRAPHIQUE 15: Évolution conjoncturelle du chiffre d'affaires, Activités spécialisées, scientifiques et techniques et de services administratifs et de soutien, RBC



Source: SPF Economie - Direction générale Statistique -Statistics Belgium, calculs IBSA

GRAPHIQUE 16: Perspectives d'activité dans les services aux entreprises, résultats d'enquête¹⁴



Source: BNB, calculs IBSA

Dernière donnée disponible au moment de la rédaction du présent Baromètre.

Solde de réponses, centré réduit, moyenne mobile à 3 mois.

économique en juillet dernier peut également se lire dans le niveau de l'indicateur relatif aux perspectives d'activité dans les services aux entreprises issues des enquêtes auprès des entreprises (graphique 16).

Les derniers résultats de cette enquête montrent un moins grand pessimisme et suggèrent un retour vers la tendance pour le chiffre d'affaires dans cette branche. Combinée à la situation macroéconomique attendue, cette observation tend à valider un scénario de faible dynamique, avec une croissance tendancielle, pour l'essentiel de l'année en cours.

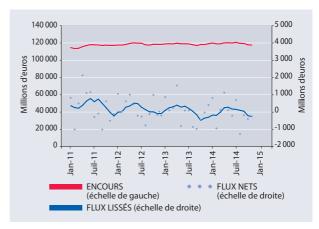
Services financiers

La situation de Bruxelles est bien spécifique au sein du pays en ce qui concerne les services financiers. Non seulement la concentration de ce type d'activités y est plus forte, mais elle est également de nature différente. En effet, la présence de sièges centraux ou régionaux de grands établissements amène des activités de banque de gros et d'investissement dont les caractéristiques sont éloignées de l'activité commerciale et de détail prévalant sur le reste du territoire national.

Cette branche est plus difficile à appréhender de façon quantitative, ces services n'étant globalement pas soumis à la TVA. Les activités de cette branche ne sont pas non plus couvertes par les enquêtes de conjoncture de la BNB. Nous avons donc recours à des indicateurs alternatifs permettant d'évaluer la marge d'intermédiation, un des principaux déterminants de la valeur ajoutée pour cette branche. Cette marge varie en fonction du volume des encours de crédits15 (graphique 17) et du différentiel de taux entre prêts à moyen ou long terme (ici représenté par le taux sur les emprunts d'État à 10 ans) et le financement interbancaire à court terme (Euribor à 3 mois) (graphique 18). Le niveau des taux d'intérêt obligataires est également un indicateur important pour juger de l'environnement opérationnel des compagnies d'assurance (en particulier d'assurance-vie).

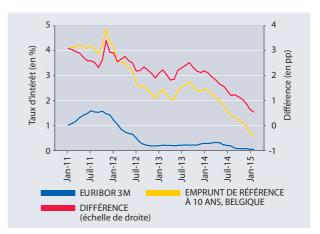
Sur cette base, on peut juger la situation pour les activités financières globalement médiocre. L'environnement de taux extrêmement bas, combiné à des perspectives d'inflation faibles, a eu pour effet d'écraser la marge d'intermédiation, notre indicateur passant de 2,5 % en septembre 2013 à 0,6 % en février 2015. Dans un tel contexte de faibles marges, les établissements financiers ne peuvent espérer maintenir leurs résultats qu'en augmentant les sommes prêtées et donc le total de leur bilan. Cependant, la combinaison d'une faible demande de crédit de la part des entreprises dans un environnement de stagnation économique, et d'un endettement important des institutions financières limitant leur capacité à assumer un bilan plus volumineux,

GRAPHIQUE 17: Encours et flux effectifs de crédits en Belgique



Source: BNB, calculs IBSA

GRAPHIQUE 18: Taux d'intérêt de référence pour la marge d'intermédiation bancaire



Source: BNB, calculs IBSA

ne rend pas possible un tel mécanisme de compensation. On constate en effet une baisse tendancielle des flux nets de crédits depuis 2011, associée en ce début 2015 à un creux conjoncturel qui pousse ces flux vers des chiffres négatifs, soit une contraction du portefeuille de crédits des établissements bancaires. De plus, les anticipations actuelles pointent vers un maintien de ce type d'environnement (politique monétaire laxiste, stagnation économique, inflation basse...) avec des conséquences constantes sur la branche. La profitabilité des établissements bancaires et d'assurance - ces derniers étant affectés par les taux très bas rendant problématique la couverture des taux garantis aux assurés - devrait donc être sous pression en 2015, avec à la clé de faibles marges et des mesures de compression des coûts, affectant l'emploi et la valeur ajoutée à Bruxelles.

Services aux personnes

Les activités de services qui sont visées ici sont globalement peu sensibles au cycle conjoncturel, tout comme les services aux entreprises avancés à la production. Les raisons sont néanmoins différentes. Dans ce cas, l'activité dépend principalement du comportement de consommation des ménages et non de celui des entreprises. Les ménages ayant tendance à lisser leurs comportements de consommation, les évolutions conjoncturelles de ces activités sont en général moins marquées.

Commerce de détail

L'indicateur conjoncturel dans la branche du « commerce de détail » (graphique 19) est entré en régime négatif en mai 2014 et a depuis poursuivi sa dégradation, pour atteindre son plus bas niveau depuis mars 2010. La montée d'une perception plus négative de la situation économique au cours de l'année 2014, qui s'exprime au travers des résultats des enquêtes auprès des ménages concernant entre autres la situation économique de la Belgique et leur propre situation financière, a certainement pesé sur les achats auprès de la branche.

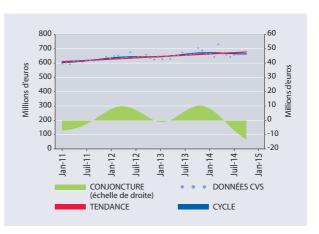
Dans une optique prospective, l'évolution tendancielle devrait être modérée, mais renforcée sur le court terme par des éléments positifs. Ainsi, les perspectives maussades concernant le revenu disponible des ménages à Bruxelles et la faiblesse attendue des embauches ne devraient pas permettre un retournement majeur et durable de la confiance, pesant sur la croissance du chiffre d'affaires de la branche à moyen terme. Mais d'autres éléments, positifs cette fois, pourraient à court terme redonner une certaine marge de manœuvre à ces mêmes ménages, comme l'évolution temporairement favorable du revenu réel sous l'effet de faibles taux d'inflation, et l'évolution favorable du nombre de demandeurs d'emploi inoccupés (DEI)16. La question de l'enquête auprès des ménages portant sur les prévisions d'achats importants (graphique 20) qui est un bon indicateur avancé pour la conjoncture dans le commerce de détail, montre ainsi une inflexion positive ces derniers mois.

En conclusion, le rebond attendu à court terme pour le chiffre d'affaires dans la branche devrait ramener celui-ci vers sa tendance de long terme en milieu d'année, pour s'y maintenir ensuite.

D. Démographie des entreprises

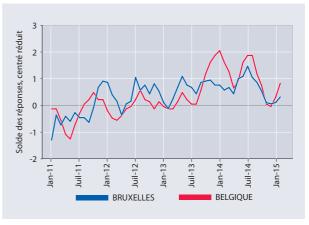
Fin 2014, la Région de Bruxelles-Capitale totalisait 94 435 entreprises actives¹⁷ (graphique 21), ce qui représente 11 % du total national. Le nombre d'entreprises en activité inscrites au registre de la TVA a fortement augmenté début 2014, en raison de l'obligation d'assujettissement à la

GRAPHIQUE 19: Évolution conjoncturelle du chiffre d'affaires, Commerce de détail, RBC



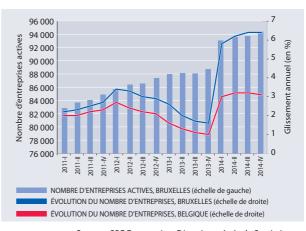
Source: SPF Economie – Direction générale Statistique – Statistics Belgium, calculs IBSA

GRAPHIQUE 20: Prévisions d'achats importants des ménages, résultats d'enquête18



Source: BNB, calculs IBSA

GRAPHIQUE 21: Nombre d'entreprises actives



Source: SPF Economie - Direction générale Statistique -Statistics Belgium, calculs IBSA

Voir glossaire.

Les données commentées ici concernent uniquement les entreprises assujetties à la TVA reprises en cette qualité dans la Banque-Carrefour des Entreprises. Les chiffres portent sur les unités légales et la localisation géographique repose sur l'adresse du siège social ou du lieu

Solde de réponses, centré réduit, moyenne mobile à 3 mois

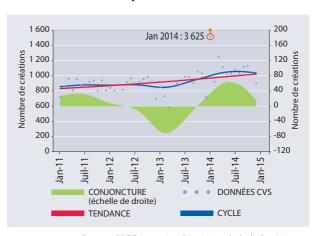
TVA introduite pour les avocats au 1er janvier de cette même année19. Passé ce saut ponctuel, l'évolution du stock d'entreprises bruxelloises a retrouvé un rythme proche de celui observé de 2011 à 2013, avec une croissance qui est restée plus rapide qu'au niveau belge, comme c'est le cas depuis plusieurs années.

Sur base des données administratives mensuelles, on a dénombré 5 456 créations d'entreprises²⁰ à Bruxelles entre juillet et décembre 2014. Par rapport à la même période l'année précédente, il s'agit d'une augmentation de 11,6 %, soit une hausse légèrement inférieure à celle observée pour l'ensemble de la Belgique. En dehors de la rupture intervenue début 2014 suite à l'assujettissement des avocats à la TVA, il s'agit de la plus forte progression en glissement annuel enregistrée au cours d'un semestre depuis le deuxième semestre 2010. Le taux de création²¹ reste sensiblement plus élevé à Bruxelles qu'au niveau national. Durant la seconde moitié de 2014, 5,8 entreprises ont été créées sur le territoire régional pour 100 entreprises actives, contre un rapport de 4,5 pour 100 à l'échelle du pays.

L'analyse conjoncturelle révèle que sur l'ensemble de l'année écoulée, le nombre des créations d'entreprises a évolué constamment au-dessus de la tendance de long terme (graphique 22)²². Cet élan conjoncturel positif a culminé en juin 2014 pour ensuite s'essouffler durant les six derniers mois de l'année, ramenant le nombre de créations à peine au-dessus de la tendance en décembre, celle-ci étant toujours orientée à la hausse. Plus précisément, si l'on calcule la croissance tendancielle, on constate qu'elle a enregistré une accélération de façon continue jusque fin 2013. Cette croissance s'est ensuite stabilisée en 2014, plafonnant à un rythme qui demeure nettement plus rapide que celui observé au cours des six dernières années.

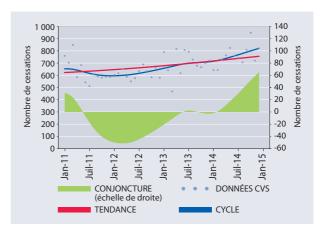
Le second semestre 2014 a été marqué par une forte augmentation des cessations d'entreprises²³, que ce soit au niveau régional (+11,7 % en glissement annuel) et plus encore national (+19,2 %). De juillet à décembre, 4 454 entreprises bruxelloises ont mis un terme à leur activité selon les données administratives mensuelles des assujettis à la TVA. Le dernier trimestre de l'année a été particulièrement difficile, avec une progression du nombre de cessations de 21,9 % en glissement annuel à Bruxelles. Ce chiffre s'inscrit dans une série de sept trimestres consécutifs de hausse. Il marque aussi une nette accélération par rapport aux trois premiers trimestres de 2014 qui étaient caractérisés par des croissances plus modérées. Comme pour les créations d'entre-

GRAPHIQUE 22: Évolution conjoncturelle des créations d'entreprises en RBC



Source: SPF Economie – Direction générale Statistique – Statistics Belgium, calculs IBSA

GRAPHIQUE 23: Évolution conjoncturelle des cessations d'entreprises en RBC



Source: SPF Economie - Direction générale Statistique -Statistics Belgium, calculs IBSA

prises, le taux de cessation²⁴ bruxellois reste plus élevé que celui calculé pour la Belgique, avec toutefois un écart par rapport à la valeur nationale moins important. Au cours du second semestre 2014, la Région a ainsi totalisé 4,7 cessations pour 100 entreprises actives tandis que le ratio était de 4 pour 100 au niveau belge.

Le graphique 23 révèle que l'évolution du nombre d'entreprises qui mettent un terme à leur activité a connu un épisode de conjoncture neutre entre juin 2013 et février 2014, avec une oscillation de faible amplitude autour de la ten-

Depuis le 1er janvier 2014, la plupart des prestations réalisées par des avocats sont en effet soumises à la TVA. Ces avocats sont désormais repris dans la base de données administrative des assujettis TVA, avec pour conséquence une augmentation marquée du nombre de créations d'entreprises et donc d'entreprises actives. Étant donné la concentration relativement forte des activités menées par des avocats sur le territoire bruxellois, par rapport au reste du pays, ce changement administratif a davantage affecté les chiffres de la Région.

Afin de neutraliser la rupture de série et pouvoir analyser l'évolution conjoncturelle des créations d'entreprises à Bruxelles, le chiffre des (ré)assujettissements relatif à janvier 2014 est traité comme un outlier et ajusté à part dans le modèle.

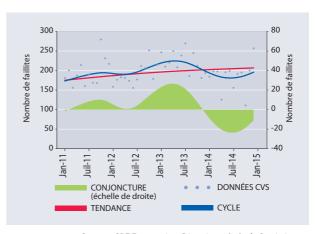
dance de long terme. La situation conjoncturelle en matière de cessations s'est ensuite dégradée de façon rapide, pour évoluer, fin 2014, vers des valeurs largement supérieures à la tendance et donnant lieu aux écarts les plus importants depuis 2007. La croissance tendancielle du nombre de cessations a fortement accéléré au cours de la période allant de mi-2011 à fin 2013. Elle s'est ensuite stabilisée en 2014, même si le rythme est resté élevé sur l'ensemble de l'année.

La Région de Bruxelles-Capitale a bénéficié d'une reprise très timide de l'activité économique en 2014, faisant suite à une progression du PIB régional proche de zéro l'année précédente. Dans ce contexte, la situation conjoncturelle au second semestre 2014 s'est dégradée aussi bien du côté des créations d'entreprises (tout en restant positive) que des cessations d'entreprises (devenant encore plus négative). Après avoir augmenté en 2013, les taux de croissance tendancielle des créations et des cessations se sont tous deux stabilisés en 2014, pour afficher un rythme pratiquement identique dans les deux cas. L'écart favorable entre le nombre de créations et de cessations reste donc nettement positif à Bruxelles. Au cours des six derniers mois de 2014, un peu plus de 1 000 créations nettes d'entreprises ont ainsi été comptabilisées au niveau régional (environ 4 100 unités au niveau national).

Ces créations nettes expliquent la totalité de l'augmentation du nombre d'entreprises actives localisées sur le territoire bruxellois (voir plus haut). En effet, le solde migratoire des déménagements d'entreprises vers ou au départ de Bruxelles (vis-à-vis des deux autres régions du pays ou de l'étranger) reste négatif sur l'ensemble de la période analysée et contribue donc à ralentir l'évolution du stock d'entreprises bruxelloises. Cela signifie que chaque année, davantage d'entreprises déménagent pour aller s'établir en dehors de la Région par rapport au mouvement inverse. Entre juillet et décembre 2014, 1155 entreprises sont venues s'installer à Bruxelles alors que 1 302 ont quitté le périmètre régional. Il faut souligner que le solde migratoire bruxellois sur l'ensemble de 2014 a enregistré la valeur la plus faible en termes absolus depuis 2007.

Durant le second semestre 2014, on a comptabilisé 1 133 faillites²⁵ en Région bruxelloise. Ce chiffre a diminué de 176 unités en glissement annuel, soit une baisse de 13,4 %, identique à celle observée pour la Belgique. Le premier semestre de l'année avait déjà été marqué par un net recul atteignant un peu plus de 20 % à Bruxelles. Il est toutefois difficile de lier directement ces diminutions successives à la seule amélioration de la conjoncture en 2014, dans la mesure où des éléments administratifs ont également pu jouer un rôle. Ainsi en 2013, il semble que les tribunaux de commerce bruxellois aient intensifié l'utilisation des outils dont ils disposent pour détecter les entreprises en diffi-

GRAPHIQUE 24: Évolution conjoncturelle des faillites en RBC



Source: SPF Economie – Direction générale Statistique – Statistics Belgium, calculs IBSA

culté. Cela avait donné lieu à une forte augmentation du nombre de faillites prononcées cette année-là (+17 % par rapport à 2012). La baisse de même ampleur intervenue sur l'ensemble de 2014 ramène donc finalement le nombre de dépôts de bilan à un niveau proche de celui observé deux ans plus tôt. Ce niveau reste tout de même élevé si on le compare aux chiffres qui prévalaient avant la crise de 2008.

Le graphique 24 révèle que la composante cyclique des faillites a évolué dans un régime conjoncturel favorable en 2014, avec des valeurs largement inférieures à la tendance de long terme en milieu d'année. La situation s'est toutefois progressivement détériorée au cours du second semestre, tout en restant en dessous de la courbe tendancielle. Si l'on calcule la pente de cette courbe de long terme, on constate par ailleurs qu'elle s'est progressivement stabilisée au cours du second semestre 2014 après s'être fortement réduite durant les deux années précédentes. Le ralentissement tendanciel de l'évolution des faillites semble ainsi avoir atteint un seuil en fin d'année. Malgré la dégradation de la situation durant les derniers mois de 2014, la courbe du cycle ne dépasse pas des valeurs qui étaient déjà observées mi-2012.

Les branches d'activité qui concentrent le plus grand nombre de faillites d'entreprises à Bruxelles restent le commerce, l'horeca et la construction. Sur la période allant de juillet à décembre 2014, ces trois branches ont représenté ensemble 6 dépôts de bilan sur 10, avec des parts dans le total régional de respectivement 27,7 %, 18,3 % et 14,6 %. Dans le commerce, le nombre de faillites recule depuis cinq trimestres consécutifs en glissement annuel. Au cours du second semestre 2014, on a compté 314 déclarations de faillite pour la branche, un chiffre en retrait de 18,7 %

Le nombre de faillites d'entreprises est basé sur les déclarations des tribunaux de Commerce, complétées d'informations émanant du registre des entreprises de la Direction générale Statistique du SPF Économie. La population statistique se compose des entreprises soumises à la loi sur les faillites

par rapport à la même période l'année précédente. Dans l'horeca, l'augmentation observée au quatrième trimestre 2014 a mis fin à une baisse continue sur quatre trimestres en glissement annuel. Sur base semestrielle, la tendance est toutefois restée favorable également puisqu'on a recensé un total de 207 faillites entre juillet et décembre 2014, en baisse de 12,3 % par rapport au chiffre observé un an plus tôt. Enfin, dans le secteur bruxellois de la construction, la situation s'est aussi améliorée durant les six derniers mois de 2014, avec 165 entreprises en faillite, soit une diminution de 9,3 % en glissement annuel. Que ce soit dans la branche du commerce, de l'horeca ou de la construction, le nombre d'entreprises forcées de déposer leur bilan est repassé, au second semestre 2014, sous le niveau enregistré au cours de la même période en 2011. Tout en gardant à l'esprit la remarque évoquée plus haut concernant le regain d'activité des tribunaux de commerce à Bruxelles en 2013, on peut souligner que l'embellie constatée dans ces trois branches essentiellement orientées vers la demande intérieure s'inscrit dans un contexte conjoncturel plus porteur. La confiance des consommateurs bruxellois et leur perception de la situation économique a été globalement favorable depuis mi-2013, avec toutefois une nette dégradation durant les derniers mois de 2014. Par ailleurs, au fil de l'année, on a assisté au niveau national à un retour progressif d'une croissance plus vigoureuse en ce qui concerne la consommation privée et les investissements en logements.

Les évolutions sont plus contrastées parmi les secteurs de moindre importance en termes de faillites. Les branches « activités de services administratifs et de soutien » (-8,1 % en glissement annuel) et plus encore « transports et entreposage » (-22,2 %) ont bénéficié d'une baisse relativement marquée des cas de défaillance durant le second semestre 2014. En revanche, la branche « information et communication » a vu sa situation se dégrader sensiblement, avec une hausse de 34,6 %, tandis que les « activités spécialisées, scientifiques et techniques » ont enregistré une augmentation plus modeste de 1,2 %.

Près de 2 600 emplois ont été perdus suite aux faillites prononcées à Bruxelles entre juillet et décembre 2014. Ce chiffre a bondi de 23,5 % par rapport à la même période l'année précédente (+500 unités environ), alors que le nombre de faillites a pourtant reculé de façon nette. Cette évolution en sens opposé avait déjà été observée pour le premier semestre 2014. Elle reflète une tendance allant vers une proportion plus importante de faillites qui affectent des entreprises plus anciennes et occupant davantage de personnel. Au niveau national, les pertes d'emplois liées aux faillites ont atteint près de 12 000 unités au cours du second semestre 2014, soit un recul de 7,7 % en glissement annuel.

Même si les dernières prévisions de croissance du Bureau fédéral du Plan ont été revues à la baisse en février et tablent désormais sur une progression de l'activité économique en Belgique qui devrait rester modérée en 2015 (cf. section 1.2), plusieurs signaux positifs permettent d'envisager avec un certain optimisme l'évolution de la situation sur le front des faillites dans les mois à venir. Premièrement, on peut s'attendre à ce que la légère amélioration de l'environnement économique international perdure au moins pour la première moitié de 2015. Ce facteur devrait jouer en faveur des entreprises dont les activités ont un lien avec le commerce international. Deuxièmement, sur le plan intérieur national, les prévisions annoncent pour l'année en cours une accélération de la croissance de la consommation privée et un maintien de la progression des investissements en logements. Ces éléments pourraient avoir un impact positif sur l'évolution des faillites dans les secteurs orientés vers la demande intérieure, lesquels représentent une part relativement importante du nombre total de dépôts de bilan observés à Bruxelles. Ensuite, on peut pointer l'amélioration des conditions générales d'accès au crédit bancaire pour les entreprises en Belgique. Leur perception à ce propos, déjà légèrement favorable au deuxième trimestre 2014, a encore nettement progressé durant la seconde partie de l'année. Enfin, l'évolution à la hausse de la qualité des comportements de paiement entre entreprises observée globalement à Bruxelles depuis mi-2012 devrait aussi avoir un impact positif sur la santé financière des entreprises et donc sur leur survie.

2.2 Marché du travail

A. Emploi

• Les dernières données de la comptabilité régionale

TABLEAU 4: Évolution de l'emploi intérieur bruxellois dans les principales branches d'activité en 2013

| Branches d'activité (NACE-BEL 2008) | Poids dans l'emploi intérieur (en %) | Croissance 2012-2013 (en %) | Contribution à la croissance (en pp) | Contribution au différentiel avec la Belgique (en pp) | Dont structure (en pp) | Dont efficacité (en pp) |
|--|---|-----------------------------------|---|--|------------------------------|-------------------------------|
| Agriculture, sylviculture et pêche, industrie extractive (A, B) | 0,0 | 17,1 | 0,0 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Industrie manufacturière (C) | 3,1 | -2,9 | -0,1 | 0,19 | 0,23 | -0,04 |
| Production et distribution d'électricité, gaz, vapeur, air conditionné et eau, gestion des déchets et dépollution (D, E) | 1,0 | -1,2 | 0,0 | -0,01 | 0,00 | -0,01 |
| Construction (F) | 3,1 | 2,5 | 0,1 | 0,17 | 0,05 | 0,12 |
| Commerce de gros et de détail (G) | 10,2 | -0,7 | -0,1 | 0,03 | 0,02 | 0,01 |
| Transports et entreposage (H) | 6,6 | -1,6 | -0,1 | -0,00 | -0,01 | 0,01 |
| Hébergement et restauration (I) | 3,9 | -0,6 | 0,0 | 0,02 | -0,01 | 0,02 |
| Information et communication (J) | 3,0 | -0,9 | 0,0 | -0,03 | -0,01 | -0,03 |
| Activités financières et d'assurance (K) | 8,5 | -2,2 | -0,2 | -0,15 | -0,08 | -0,07 |
| Activités immobilières (L) | 0,8 | 2,4 | 0,0 | 0,01 | 0,01 | 0,00 |
| Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien (M, N) | 19,3 | 1,4 | 0,3 | 0,05 | 0,02 | 0,02 |
| Administration publique (O) | 17,4 | 0,1 | 0,0 | 0,06 | -0,04 | 0,10 |
| Enseignement (P) | 7,9 | 1,8 | 0,1 | 0,03 | -0,01 | 0,04 |
| Santé humaine et action sociale (Q) | 9,9 | 1,8 | 0,2 | -0,02 | -0,04 | 0,02 |
| Autres activités de services (R, S, T) | 5,2 | -1,0 | -0,1 | 0,05 | 0,00 | 0,05 |
| Total | 100,0 | 0,1 | 0,1 | 0,37 | 0,11 | 0,26 |

pp: point de pourcentage. Source: ICN, calculs IBSA

Selon les dernières données de la comptabilité régionale²⁶, les créations nettes d'emploi auraient été très faibles en 2013²⁷ à Bruxelles, atteignant à peine 700 unités. L'emploi intérieur²⁸ bruxellois aurait ainsi crû de 0,1 %, après une diminution de 0,2 % en 2012. On comptabilisait au total 688 668 emplois en 2013, un niveau qui reste inférieur à celui de 2011. Le marché du travail bruxellois ne se remet que doucement de la longue période de stagnation de l'activité économique qui a débuté en 2011 et qui a eu des répercussions plus négatives en termes d'emplois à Bruxelles que la forte récession de 2009.

Sur cette année 2013, contrairement à la précédente, la situation a cependant été plus favorable à Bruxelles qu'au niveau de la Belgique où le nombre d'emplois s'est contracté de 0,3 %.

Le maintien du niveau d'emploi à Bruxelles est uniquement imputable à une croissance de l'emploi indépendant (+2,1 %), l'emploi salarié s'étant à nouveau contracté sur cette année (-0,1 %) mais à un rythme moindre que l'année précédente (-0,7 %).

Les dernières statistiques de la comptabilité régionale ont été publiées par l'ICN le 16 février 2015, cf. commentaire section 2.1.

Il s'agit ici également de données provisoires, cf. commentaire section 2.1.

Voir glossaire.

La première partie du tableau 4 présente trois indicateurs permettant d'analyser l'évolution de l'emploi intérieur par branche d'activité : la part de chaque branche dans le total de l'emploi régional en 2013, le taux de croissance de l'emploi dans chacune de ces branches entre 2012 et 2013 et leur contribution à la croissance²⁹ de l'emploi total sur cette période.

La stagnation de l'emploi à Bruxelles en 2013 dissimule des évolutions contrastées en fonction de la branche d'activité considérée. Ainsi, l'emploi a progressé dans les branches « activités spécialisées et de soutien » (M et N) et « santé humaine et action sociale », en ligne avec la contribution essentielle de ces deux branches à la croissance de l'emploi intérieur régional depuis plusieurs années. Les « activités spécialisées et de soutien » (M et N) ont connu une croissance de 1,4 % en 2013 (contribuant positivement à la croissance de l'emploi total bruxellois à hauteur de 0,3 pp), grâce principalement au dynamisme, aussi relatif qu'il soit, des activités de services administratifs et de soutien de manière générale ainsi que de celui des activités juridiques, comptables et de gestion pour ce qui concerne les indépendants. Il s'agit d'un taux de croissance nettement inférieur à ce que la branche a connu en moyenne sur ces dernières années (+3,1 % sur la période 2003-2013). La croissance de l'emploi s'est élevée à 1,8 % dans la branche « santé humaine et action sociale » (impliquant une contribution positive de 0,2 pp de cette dernière), stimulée entre autres par la forte croissance démographique bruxelloise de ces dernières années. Celle-ci influence également les évolutions dans la branche de l'enseignement (+1,8 %), qui a contribué positivement à la croissance de l'emploi à hauteur de 0,1 pp. La même contribution à la croissance est observée dans la branche de la construction, qui a surtout vu une augmentation remarquable du nombre d'indépendants, à hauteur de 12 %.

À l'inverse, de nombreuses autres branches ont connu des destructions nettes d'emplois. Les pertes les plus importantes se sont produites dans la branche des activités financières et d'assurance (caractérisée par un taux de croissance de -2,2 % en 2013 et une contribution négative de -0,2 pp) ainsi que dans celle de l'industrie manufacturière. Dans cette dernière, on a observé une diminution de l'emploi de 2,9 % (surtout dans la fabrication de produits en plastique et caoutchouc). Toutefois, le poids de cette branche à Bruxelles étant relativement faible, cette diminution a eu moins d'impact en termes de contribution à la croissance (-0,1 pp). Cela prolonge, dans ces deux branches, une tendance baissière observée depuis maintenant plusieurs années.

Comme mentionné précédemment, l'emploi au niveau national a, quant à lui, été caractérisé par une légère baisse en 2013 (-0,3 %). La relative meilleure tenue de l'emploi à Bruxelles (avec un différentiel favorable de 0,4 pp) s'explique plus par un effet d'efficacité que de structure³⁰ : ce n'est pas tant la spécialisation sectorielle en matière d'emploi qui explique la légère différence favorable à Bruxelles que la meilleure tenue de l'emploi au sein des mêmes branches d'activité (cf. deuxième partie du tableau 4). En effet, si le différentiel s'explique en partie par la part plus faible de l'industrie (qui s'est fortement contractée au niveau national) dans l'emploi bruxellois, la Région a surtout bénéficié, comme noté précédemment, d'une forte croissance de l'emploi dans la construction, alors que l'emploi dans cette branche a diminué à l'échelle du pays. Il en va de même pour la branche de l'administration publique.

Analyse de la conjoncture récente

En l'absence de données plus récentes dans les comptes régionaux, il est possible de se faire une idée de l'évolution de l'emploi intérieur sur ces derniers trimestres à l'aide d'autres statistiques bruxelloises portant sur le marché du travail, disponibles avec moins de retard et une plus grande fréquence.

L'étude, dans la partie qui suit, des différentes sources à notre disposition permet de conclure à une amélioration récente sur le marché du travail à Bruxelles. Il ne se remet néanmoins que très lentement des pertes qu'il a subies lors de la forte récession de 2009 et de l'absence de reprise qui prévaut depuis 2011 étant donné l'atonie de l'activité économique toujours présente et le manque de confiance de la part des entreprises quant aux perspectives futures.

Parmi les statistiques qui permettent de se faire une idée des évolutions récentes de l'emploi intérieur figurent les données trimestrielles de l'ONSS³¹ relatives à l'emploi salarié au lieu de domicile³², illustrées au graphique 25. Ce dernier reprend la croissance trimestrielle du nombre de salariés habitant Bruxelles et de leur volume de travail en équivalents temps plein (ETP)33, qui intègre la durée de travail. Les deux séries sont corrigées des variations saisonnières.

La diminution du nombre de Bruxellois salariés observée en 2012 et 2013 a pris fin au début de l'année 2014 (graphique 25). Réagissant en décalage avec la timide embellie conjoncturelle de l'activité économique entre le printemps 2013 et la mi-2014 (voir section 2.1), la série est en effet caractérisée par des taux de croissance positifs en glisse-

^{29, 33} Voir glossaire.

Voir glossaire pour plus d'explications sur la méthodologie utilisée pour l'analyse shift-share.

Office National de Sécurité Sociale.

Il s'agit en fait du nombre de travailleurs soumis à la sécurité sociale, mais cette catégorie approche très correctement le nombre de salariés.

ment annuel sur les trois premiers trimestres de l'année, proches du taux de croissance de long terme de la série (+0,9 %). L'augmentation relative du nombre de salariés bruxellois est en outre nettement supérieure à celle du reste du pays sur chacun des trimestres (la croissance moyenne sur les trois trimestres s'élevant dans le reste du pays à 0,4 %). Au final, la hausse observée au cours des deuxième et troisième trimestres 2014 aura permis au nombre de Bruxellois salariés d'enfin dépasser le niveau qu'il a connu il y a plus de trois ans. Comme mentionné au début de cette section, durant toute cette période, le marché du travail a lourdement subi les conséquences de la stagnation prolongée de l'activité économique bruxelloise, qui ne constitue pas un contexte propice aux embauches. On notera notamment, sur base des statistiques Dynam, qu'au niveau national, cette atonie pèse de plus en plus sur le nombre de créations d'emplois, qui affiche une tendance à la baisse depuis 2011, compensant difficilement les pertes d'emplois enregistrées. Cette observation serait vraisemblablement également d'application au niveau bruxellois.

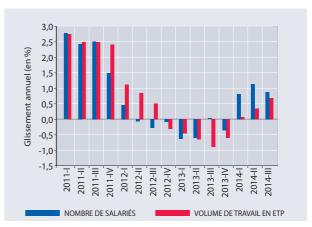
On comptabilisait 271 000 salariés bruxellois, sur base des données désaisonnalisées au troisième trimestre 2014, soit une hausse de 1,1 % depuis le début de l'année. Toutefois, les chiffres pour ce dernier trimestre semblent indiquer une diminution du rythme de croissance du nombre de Bruxellois salariés.

À partir du graphique 25, on peut également observer l'augmentation du rythme de progression en glissement annuel du volume de travail en ETP. La croissance sur 2014 n'aura cependant pas été suffisante pour rattraper les pertes antérieures, avec pour conséquences que le volume de travail en ETP est encore en deçà de son niveau de 2011.

Le graphique 26 présente une comparaison des évolutions en glissement annuel du nombre d'heures de travail intérimaire prestées trimestriellement à Bruxelles et en Belgique. Cette statistique offre une autre façon d'appréhender les évolutions récentes sur le marché du travail. Elle apporte des informations supplémentaires par rapport à celle du nombre de salariés. En effet, elle est disponible avec un trimestre supplémentaire et est extrêmement sensible à la conjoncture, revêtant un caractère avancé par rapport aux autres statistiques du marché du travail (voir Baromètre d'octobre 2012).

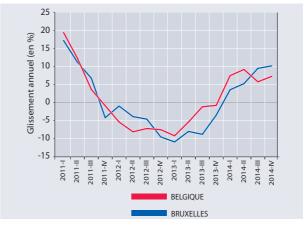
Le rythme de contraction du volume d'activité intérimaire à Bruxelles a cessé de se dégrader dans le courant de 2013, suivant de près la lente reprise de l'activité économique. Depuis, le redressement s'est poursuivi graduellement et la série affiche sur les deux derniers trimestres de 2014 des taux de croissance de l'ordre de 10 % en glissement annuel, des valeurs relativement élevées en comparaison du taux de croissance annuel moyen de la série. Il s'agit par ailleurs de taux de croissance systématiquement plus élevés que ce qui est observé au niveau national. Enfin, cette période est

GRAPHIQUE 25: Évolution du nombre de salariés bruxellois et du volume de travail en équivalents temps plein associé (séries désaisonnalisées)



Source: ONSS, calculs IBSA

GRAPHIQUE 26: Évolution du nombre d'heures prestées dans l'intérim à Bruxelles et en Belgique



Source: Federgon, calculs IBSA

caractérisée par une reprise plutôt dynamique de l'activité intérimaire dans le segment des employés, qui se faisait attendre. À noter cependant une perte de vitesse dans le rythme de croissance annuel du nombre d'heures prestées dans le segment des ouvriers, qui réagit généralement plus rapidement aux variations conjoncturelles.

Si l'on peut dès lors parler d'une nette amélioration de la situation dans le secteur intérimaire à Bruxelles en 2014, il faudra probablement un certain temps pour que l'activité intérimaire dans la Région renoue avec les niveaux qu'elle a connus en 2008. Pas encore totalement remis de la sévère contraction de l'activité économique de 2009, le secteur intérimaire à Bruxelles a été fortement touché par la longue période de stagnation qui perdure depuis 2011, avec pour conséquence une baisse de son activité qui a duré plus de deux ans et demi. Le volume d'activité intérimaire évolue actuellement 7 % en-dessous du niveau que le secteur a connu au début de l'année 2011, et 14 % en-dessous de celui prévalant mi-2008.

Prévisions

Au vu des statistiques trimestrielles de la comptabilité nationale relatives à l'emploi intérieur belge (voir section 1.2), on peut supposer que le quatrième trimestre 2014 sera caractérisé par une stabilisation du nombre de Bruxellois salariés, au mieux par une légère croissance. En effet, la croissance de l'emploi salarié au niveau national sur ce dernier trimestre est nulle. À noter qu'elle est uniquement portée par le secteur des services, et plus particulièrement par les deux branches les plus créatrices en matière d'emploi sur ces dernières années à Bruxelles, celles des « activités spécialisées et de soutien » (M et N) et de la « santé humaine et action sociale ».

Toutefois, même une stabilisation sur ce dernier trimestre n'empêchera pas le nombre de Bruxellois salariés de croître légèrement sur l'ensemble de l'année 2014, après avoir baissé en 2013. Cette réflexion, couplée à l'analyse de la statistique trimestrielle de l'activité intérimaire régionale nous mène à penser qu'après une stabilisation en 2013, l'emploi intérieur bruxellois devrait probablement progresser en 2014. En supposant une prolongation du rythme de croissance de l'emploi indépendant observé en 2013 et une reprise de la croissance de l'emploi salarié, cette évolution resterait néanmoins très légère.

La croissance de l'emploi ne devrait pas être beaucoup plus dynamique en 2015. Différents éléments nous poussent à cette conclusion.

Premièrement, la faible croissance de l'activité économique en 2014 et plus encore sa baisse conjoncturelle durant la seconde moitié de l'année continuera à peser négativement sur l'emploi en 2015, le marché du travail réagissant toujours avec retard par rapport à l'évolution de l'activité économique. Les prévisions de croissance économique restent en outre très modestes pour 2015. Ceci n'empêche toutefois pas certains secteurs d'envisager des recrutements importants notamment dans le transport, l'horeca ou les activités de soutien (des entreprises comme la STIB, la Sodexo ou encore le secteur de la sécurité ayant annoncé des plans d'embauches importants dans les mois à venir).

Deuxièmement, les entreprises vont probablement encore agir sur la durée du travail, qui est toujours en deçà de sa moyenne de long terme, limitant de ce fait la création d'emploi en conséquence.

Troisièmement, la croissance de l'emploi ne pourra plus autant s'appuyer sur le dynamisme de la branche de l'administration publique - particulièrement présente à Bruxelles -, comme c'était le cas ces dernières années. On se trouve en effet actuellement dans une phase de nonremplacement des effectifs sortants dans le cadre d'une politique d'assainissement des finances publiques, qui devrait se renforcer dans les années à venir. Cela entraînera vraisemblablement une stagnation, si pas une contraction, de l'emploi dans cette branche.

On notera également que le secteur des titres-services, à main-d'œuvre principalement bruxelloise et qui avait fortement soutenu le marché du travail ces dix dernières années, montre de plus en plus de signes d'essoufflement, étant donné notamment les augmentations successives du coût pour les utilisateurs du système. Au niveau de l'offre, on observe, en 2014, une baisse du nombre d'entreprises actives dans ce secteur suite aux difficultés financières que certaines d'entre elles ont pu rencontrer, mais également du fait de contrôles renforcés ou encore des modifications intervenues dans les conditions d'agrément. Si des créations d'emploi dans le secteur auront encore lieu en 2015, leur rythme devrait continuer à fortement ralentir. La régionalisation du système en 2014 ne devrait toutefois pas encore avoir d'impact en 2015, le système ayant été sur cette année prolongé à l'identique à Bruxelles.

Enfin, rien qu'au niveau national, la croissance de l'emploi sera extrêmement faible en 2015 selon les dernières prévisions du Bureau fédéral du Plan (BFP) de février. Ces prévisions ont en effet encore été revues à la baisse depuis la dernière publication du Baromètre, en octobre 2014. De 27 400 créations nettes d'emploi prévues lors de sa projection de septembre 2014, le BFP table désormais sur la création de 20 200 postes au niveau national, soit une croissance de 0,4 %, un chiffre très faible au regard de ce que la série a pu connaître précédemment (voir section 1.2).

Cette hypothèse d'une faible croissance de l'emploi pour 2015 est corroborée par les résultats issus des enquêtes d'opinion mensuelles auprès des entreprises.

Les enquêtes conjoncturelles de la BNB³⁴ comportent en effet des questions relatives aux perspectives d'embauche pour les trois mois à venir, notamment dans les branches de l'industrie et des services aux entreprises à Bruxelles35. Les réponses à ces questions nous fournissent des indications qualitatives quant aux évolutions probables des embauches à Bruxelles. Les résultats sont représentés au graphique 27.

Voir glossaire.

L'IBSA publiait auparavant également les résultats relatifs à la construction. Cette analyse a toutefois dû être abandonnée pour des raisons d'échantillonnage.

Les résultats des enquêtes font état d'une situation contrastée en fonction de la branche qui est prise en considération. Cependant, quelle qu'elle soit, le nombre d'entrepreneurs y envisageant des engagements reste extrêmement faible et les indicateurs représentant ces perspectives d'embauche demeurent inférieurs à leur moyenne de long terme. Ces résultats sont finalement sans surprise étant donné le contexte actuel peu propice à des engagements et les prévisions très modestes de croissance pour l'année 2015.

Ainsi dans le secteur des services, la situation s'est dégradée progressivement depuis la parution du dernier Baromètre d'octobre 2014. Le nombre d'entrepreneurs envisageant des embauches s'est en effet amenuisé à mesure qu'on se rapprochait de la fin de l'année. En l'absence de croissance significative, les employeurs restent prudents et hésitent de plus en plus à effectuer de nouveaux engagements. Le début de l'année 2015 est caractérisé par une stagnation de l'indicateur en deçà de la moyenne de long terme, ce qui pourrait indiquer que la croissance de l'emploi dans cette branche serait inférieure au rythme de croissance de long terme.

L'évolution inverse est observée dans le secteur de l'industrie, le moral des entrepreneurs dans cette branche reprenant petit à petit des couleurs. On reste cependant dans une situation où le nombre d'employeurs n'envisageant pas d'embauches reste plus élevé que les autres et avec un indicateur inférieur à sa moyenne de long terme. Une stabilisation est en outre également observée depuis le début de l'année 2015, traduisant la forte réserve des entrepreneurs quant à l'opportunité de réaliser des engagements du fait de l'atonie générale de l'activité économique et des perspectives moroses à moyen terme.

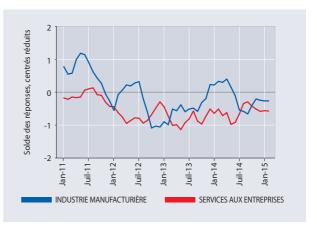
B. Chômage

Analyse de la conjoncture récente

L'embellie, même modérée, observée dernièrement sur le marché du travail transparaît également dans la statistique relative au nombre de chômeurs qui a continué à diminuer au cours des quatre derniers mois de 2014, prolongeant de ce fait la phase de conjoncture positive entamée au premier semestre 2014. Comme le montre le graphique 28, un épisode conjoncturel aussi favorable n'avait plus été observé depuis 2009.

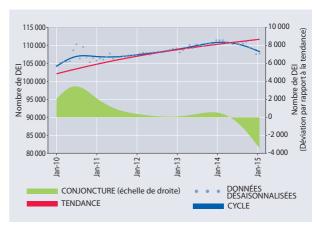
En moyenne annuelle, le nombre de DEI a néanmoins légèrement augmenté en 2014. En première partie d'année, le marché du travail bruxellois subissait encore les consé-

GRAPHIQUE 27: Prévisions sur l'emploi dans les principaux secteurs en RBC, résultats d'enquête³⁶



Source: BNB, calculs IBSA

GRAPHIQUE 28: Évolution du nombre de DEI à Bruxelles



Source: Actiris, calculs IBSA

quences de la deuxième vague récessive qui a touché la Région en 2012, même si certains signes d'amélioration pointaient déjà le bout de leur nez. De plus, l'ensemble de l'année 2014 aura été caractérisée par une forte augmentation du nombre d'inscriptions des demandeurs d'emploi de nationalité bulgare et roumaine qui bénéficient depuis le 1er janvier 2014 de la libre circulation des travailleurs au sein de l'Union européenne, les dispensant notamment de demander préalablement un permis de travail. Entre décembre 2013 et décembre 2014, Actiris aurait enregistré l'inscription de quelques 1 300 ressortissants bulgares et roumains supplémentaires en tant que DEI.

L'embellie conjoncturelle se poursuit en ce début d'année 2015. Au final, avec 107 524 demandeurs d'emploi inoccupés (DEI)37 après correction des variations saisonnières,

Soldes de réponses, centrés réduits, moyenne mobile à 3 mois.

Voir glossaire.

la situation en février 2015 représente une amélioration d'environ 2 500 unités depuis la parution du Baromètre précédent³⁸, soit une baisse de 2,3 %. Par rapport à la même période l'année précédente, qui correspond également au point de retournement de la série, on observe une baisse du nombre de DEI de 3,3 %, un chiffre remarquable au vu de l'historique de la série en glissement annuel. Le nombre de DEI n'avait plus connu une telle diminution depuis la deuxième partie de l'année 2011. Cette évolution positive se retrouve dans les deux autres régions, mais dans une moindre ampleur. Ainsi, on mesurait fin janvier un taux de croissance en glissement annuel du nombre de chômeurs de -2,9 % en Région wallonne (contre -0,6 % en août pour ce même indicateur), et de -0,4 % en Région flamande (contre +3,4 % en août).

Cette embellie s'explique probablement en partie par la légère amélioration de la conjoncture économique qui a été observée entre le printemps 2013 et la mi-2014. Celleci a entraîné une reprise modérée des embauches et une relance de l'activité intérimaire en 2014, le marché du travail réagissant toujours en décalage par rapport à l'activité économique. On observe notamment que la baisse du chômage de ces derniers mois est surtout le fait des personnes au chômage depuis moins d'un an, plus sensibles aux changements conjoncturels.

À côté de ces facteurs explicatifs plutôt contextuels, il faut également noter l'influence des changements de réglementation en matière de chômage. On pointera notamment l'impact des différentes mesures mises en place ces derniers mois dans le cadre de l'accompagnement des jeunes demandeurs d'emploi, en ce compris les stages en entreprises ainsi que le renforcement de la part de l'Onem du contrôle de la disponibilité des chômeurs, plus particulièrement de ceux en stage d'insertion. Ce dernier élément a notamment eu comme impact une augmentation du nombre de sanctions et d'exclusions à l'Onem en 2014. L'effet de ces sanctions est visible dans les statistiques d'Actiris depuis septembre 2014. À noter également que la baisse actuelle du nombre de DEI ne peut pas encore être imputée à la loi relative à la limitation à trois ans des allocations d'insertion, entrée en vigueur en 2012 et qui a entraîné les premières exclusions à l'Onem au 1er janvier 2015. Ses effets ne seront visibles dans les chiffres d'Actiris qu'au printemps 2015.39

Au final, la prolongation de l'épisode conjoncturel positif amène une révision à la baisse du taux de croissance de la tendance de long terme du nombre de DEI, qui décroît pour s'approcher de 1,2 % en rythme annuel à partir des dernières statistiques mensuelles relatives au début de l'année 2015. Il s'agit du taux de croissance le plus faible qu'a connu la tendance de long terme du chômage à Bruxelles depuis le début des années 2000.

Le Baromètre conjoncturel suit de près les évolutions du chômage par classe d'âge ainsi que par niveau de qualification. Bruxelles est caractérisée par une proportion élevée de chômeurs de moins de 25 ans ainsi que de demandeurs d'emploi peu qualifiés, deux catégories bien spécifiques qui peuvent éprouver des difficultés à s'insérer sur le marché du travail.

Les graphiques 29 et 30 donnent les contributions à la croissance annuelle du nombre de DEI des différentes catégories de chômeurs par classe d'âge et niveau d'étude. L'analyse porte essentiellement sur les données parues depuis la sortie du Baromètre conjoncturel d'octobre 2014, à savoir celles du dernier trimestre 2014 et les données provisoires relatives à janvier et février 2015.

Ces deux graphiques traduisent bien la diminution du nombre de demandeurs d'emploi évoquée plus haut, avec cependant une dispersion différente des contributions dans les deux caractéristiques étudiées.

Ainsi, l'ensemble des catégories de niveau de diplôme participe à l'amélioration conjoncturelle relevée depuis le précédent Baromètre (si ce n'est les plus qualifiés au cours du dernier trimestre 2014). Le nombre de DEI a diminué sur l'ensemble de 2014 pour les niveaux de diplôme moyen et élevé, et à partir de l'automne 2014 pour les plus faiblement qualifiés. Pour ces derniers, l'évolution est toutefois caractérisée par une forte chute en fin d'année, nettement plus importante que pour les deux autres catégories, leur nombre étant ramené au niveau observé mi-2011.

Si l'on considère la contribution des différentes catégories d'âge, la situation est encore plus contrastée : l'amélioration récente des chiffres est portée par les catégories endessous de 50 ans.

Le nombre de DEI de plus de 50 ans a poursuivi depuis la parution du dernier Baromètre d'octobre 2014 sa tendance haussière entamée en 2002. Cette catégorie subit toujours les conséquences de la modification de législation intervenue à ce moment, visant à accroître l'activité des travailleurs de 50 ans ou plus en supprimant la dispense d'inscription comme demandeur d'emploi. La limite d'âge de dispense de recherche active est de plus passée de 57 à 58 ans en 2014. L'effet de cette dernière mesure est toutefois nettement plus ténu que celui observé il y a quelques années. En outre, la longueur de la période de stagnation économique n'est clairement pas favorable aux actifs les plus âgés, dont la position est la plus fragile sur le marché du travail. Toutefois, le rythme de croissance en glissement annuel de cette catégorie de chômeurs se ralentit. Il était en moyenne de 6,3 % sur les six derniers mois disponibles, contre 7,3 % sur les six mois précédents.

Les données les plus récentes dataient alors d'août 2014.

[«] Les chercheurs d'emploi seront seulement désinscrits de chez Actiris deux mois après que l'Onem n'ait plus versé aucun paiement » (Actiris, février 2015a).

Cette hausse est cependant largement compensée par une nette diminution des DEI des catégories 25-50 ans et des moins de 25 ans qui contribuent toutes les deux à la baisse du nombre de DEI sur les six derniers mois.

On notera tout particulièrement la forte baisse du nombre de chômeurs de moins de 25 ans, poursuivant ainsi une tendance entamée depuis mi-2010 et qui va en s'accélérant. Ainsi, on observe une diminution du nombre de DEI de moins de 25 ans de 12,3 % sur les douze derniers mois observés, alors qu'elle était de 4,2 % pour les 25-50 ans et que les plus de 50 ans voyaient leur nombre augmenter de 5,4 %.

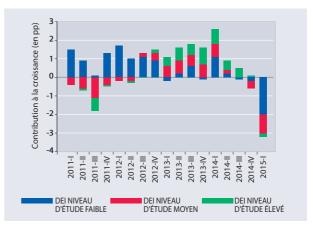
Plusieurs éléments expliquent la baisse du nombre de jeunes demandeurs d'emploi:

- Cette catégorie d'âge bénéficie notamment de l'arrêt de la dégradation de l'activité économique et de l'embellie conjoncturelle observée entre le printemps 2013 et la première moitié de 2014. Les jeunes chômeurs sont en effet plus sensibles à la conjoncture en cas de reprise ou de contraction de l'activité, leur nombre réagissant plus rapidement, que ce soit à la hausse ou à la baisse. Ils sont notamment fortement présents dans le secteur intérimaire, très sensible à la conjoncture et qui affiche des taux de croissance relativement dynamiques sur les derniers trimestres.
- Les jeunes ont également tendance à entrer plus tardivement sur le marché du travail ces dernières années, prolongeant leurs études ou s'inscrivant pour de nouvelles formations.
- Ils font en outre partie des principaux groupes sur lesquels sont axées les mesures publiques d'aide à l'embauche (Activa, Garantie jeune - notamment les stages de transition en entreprises, ...).
- Les changements récents du système de chômage concernant notamment le stage d'insertion expliquent également la diminution du nombre de DEI de moins de 25 ans. Les conditions d'entrée sont en effet plus restrictives. Ils ont en outre subi un plus grand nombre d'exclusions ces derniers mois du fait de la politique de contrôle renforcée de la recherche active d'emploi durant la période de stage. Enfin, il est probable que certains jeunes qui risquaient de perdre leurs allocations d'insertion en début d'année du fait de l'entrée en vigueur de la limitation des allocations d'insertion à 36 mois aient été poussés à accepter un emploi ou à suivre une formation.

• Prévisions

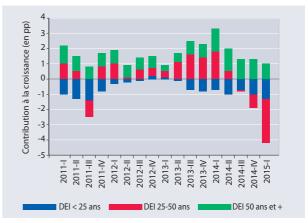
La phase conjoncturelle positive que connaît la série des demandeurs d'emploi inoccupés à Bruxelles est remar-

GRAPHIQUE 29: Contribution à la croissance annuelle du nombre de DEI par niveau d'étude



Source: Actiris, calculs IBSA Les données relatives au premier trimestre 2015 sont provisoires étant donné qu'elles ne portent que sur deux mois, janvier et février.

GRAPHIQUE 30: Contribution à la croissance annuelle du nombre de DEI par classe d'âge



Source: Actiris, calculs IBSA Les données relatives au premier trimestre 2015 sont provisoires étant donné qu'elles ne portent que sur deux mois, janvier et février.

quable étant donné le contexte actuel caractérisé par une atonie de l'activité économique entraînant très peu d'embauches et ce d'autant qu'aucun signe de retournement n'est encore apparent. Les perspectives relatives à 2015 présentées dans les sections précédentes de ce Baromètre, que ce soit en termes d'activité économique ou d'emploi laissent difficilement envisager que cette embellie conjoncturelle en matière de chômage puisse se poursuivre loin dans l'année 2015.

Ceci serait toutefois faire abstraction de l'impact de la nouvelle législation relative à la limitation à trois ans des allocations d'insertion qui a entraîné une première vague d'exclusions auprès de l'Onem au 1er janvier 2015. Cette modification législative aura un effet à la baisse non négligeable sur les statistiques d'Actiris étant donné que de nombreuses personnes qui se sont vues exclues du système depuis le 1er janvier ne se réinscriront probablement pas auprès de l'organisme de placement. 40 L'impact de la mesure sera visible dans les statistiques d'Actiris à partir du printemps 2015, comme mentionné plus haut.

Par ailleurs, on notera que les ménages tant belges que bruxellois sont de plus en plus optimistes quant à l'évolution du chômage sur les douze prochains mois (graphique 31). Cette information est disponible à partir d'une enquête de confiance effectuée tous les mois par la BNB auprès des ménages belges (parmi lesquels un échantillon représentatif de Bruxellois), afin de connaître leur opinion sur la situation économique de manière générale mais également sur leur propre situation financière⁴¹. Il leur est notamment demandé de se prononcer sur l'évolution du chômage au cours des douze prochains mois.

Après une longue période de stagnation s'étalant sur près de trois trimestres, les chiffres nationaux et régionaux représentant le sentiment des ménages à ce propos n'ont cessé de diminuer depuis l'automne 2014, s'éloignant petit à petit de leurs moyennes de long terme.⁴² Au final, en février 2015, l'indicateur bruxellois a atteint un seuil qu'il n'a connu qu'une seule fois depuis l'existence de la série (qui a débuté en janvier 2009), à la fin de l'hiver 2011. Les ménages bruxellois n'ont donc jamais été aussi peu nombreux à penser que le chômage devrait augmenter dans les mois à venir.

Au final, ces éléments contextuels et institutionnels pointent vers une prolongation temporaire de la phase conjoncturelle positive actuelle en termes de chômage. Le retournement probable impliqué par la dégradation de la conjoncture économique de la deuxième partie de 2014 ne se ferait sentir qu'au deuxième semestre de 2015, une fois que l'impact sur les chiffres des éléments d'ordre adminis-

GRAPHIQUE 31: Évolution du chômage au cours des douze prochains mois, résultats d'enquête⁴³



Source: BNB, calculs IBSA

tratif se dissipera. À plus long terme, les éléments tendanciels reprendraient le dessus. La tendance de long terme du chômage à Bruxelles est orientée à la hausse depuis que la série existe. Toutefois, cela fait maintenant près de cinq ans que son rythme de croissance se tasse sous l'effet, entre autres, du ralentissement de l'accroissement de la population d'âge actif avec pour résultat qu'il n'a jamais été si faible depuis près de quinze ans, très proche de 1 %. En outre, cela fait maintenant plusieurs publications que la tendance de long terme est systématiquement revue à la baisse. Il est probable que cette évolution se prolonge dans les mois à venir étant donné les anticipations qui sont faites en matière d'évolution plus modérée de la population en âge de travailler. On s'achemine donc vers une évolution tendancielle plus lente du chômage à Bruxelles, sous la barre de 1 % sur base annuelle.

On estime à plus de 3 000 le nombre de Bruxellois qui ont perdu leur droit aux allocations d'insertion au 1er janvier 2015. Leur nombre ne fera qu'augmenter à mesure que les mois passent.

Voir glossaire

À noter toutefois que les données nécessaires au calcul de cet indicateur ne sont collectées que depuis janvier 2009, en plein milieu de l'éclatement de la crise économique et financière. Depuis, l'activité économique n'a jamais réellement repris. La moyenne de la série doit donc être interprétée en tenant compte du climat particulier qui sévit depuis le début de la collecte des données.

Solde de réponses, centré réduit, moyenne mobile à 3 mois.

Glossaire

• Centré réduit

Centrer-réduire une variable consiste à soustraire son espérance à chacune de ses valeurs initiales et à diviser toutes ses valeurs par son écart type. Soient μ l'espérance et σ l'écart-type des valeurs d'une variable aléatoire. Centrer-réduire l'une de ses valeurs V revient alors à calculer :

$$\frac{V-\mu}{\sigma}$$

Cela permet d'obtenir des données indépendantes de l'unité ou de l'échelle choisie mais également des variables ayant même moyenne et même dispersion. On peut dès lors comparer plus aisément les variations.

· Cessations d'entreprises

Nombre d'entreprises assujetties à la TVA qui ont perdu cette qualité pendant la période de référence.

• Contribution à la croissance (en pp)

La contribution à la croissance d'une composante C à un agrégat A est définie comme le produit du taux de croissance de cette composante par son poids dans l'agrégat à la période précédente.

La formule pour la contribution à la croissance d'une composante C à un agrégat A au temps t, est la suivante :

$$\frac{C_{t} - C_{t-1}}{A_{t-1}}$$

Son résultat est exprimé en point de pourcentage

• Créations d'entreprises

Somme du nombre de nouveaux assujettis à la TVA et de ré-assujettissements d'entreprises soumises à la TVA durant la période considérée.

• Demandeur d'emploi inoccupé (DEI)

Personne sans emploi rémunéré inscrite comme demandeuse d'emploi auprès d'un service public d'emploi (Source : Actiris).

• Emploi intérieur

Emploi des personnes travaillant sur un territoire donné, qu'elles y résident ou non. Les statistiques de l'emploi intérieur utilisées dans ce Baromètre proviennent des données de la comptabilité régionale. Elles ne comprennent notamment pas les agents des institutions internationales considérées comme extraterritoriales.

À ne pas confondre avec la population active occupée d'une région qui regroupe l'ensemble des travailleurs résidant dans cette région.

• Encours de crédit

Montant total des crédits octroyés par les établissements bancaires belges aux entreprises non-financières jusqu'à ce jour, et dont le terme n'est pas encore échu.

• Enquête de conjoncture de la BNB

La BNB mène mensuellement des enquêtes qualitatives de conjoncture auprès d'un échantillon de chefs d'entreprise dans le but de se faire une idée de leur appréciation de la situation économique actuelle et à venir. On y retrouve des questions aussi variées que leur appréciation quant aux stocks et carnets de commande, à l'évolution de ces derniers ou encore à leurs prévisions d'emploi et de demande. Le calcul de chacune des séries se base essentiellement sur la somme des soldes des réponses (différence entre le pourcentage des participants ayant déclaré une augmentation et ceux signalant une diminution). Depuis le premier janvier 2007, la taille de l'échantillon relatif à la Région de Bruxelles-Capitale a été augmentée afin de mieux rendre compte des réalités de la Capitale.

Enquête auprès des consommateurs de la BNB

La BNB réalise mensuellement, pour le compte de la Commission européenne, une enquête de confiance auprès des consommateurs ayant pour but d'établir un indice national de la confiance de ceux-ci. Cette enquête sonde les ménages quant à leur perception du climat économique et leurs intentions personnelles en matière de dépenses et d'épargne. Plus spécifiquement, cinq thèmes sont abordés dans cette enquête d'opinion : la situation économique générale, la situation financière personnelle, la capacité d'épargne, les intentions en matière d'achat de biens de consommation durables et les intentions en matière d'achat/de construction ou d'amélioration du logement. L'indicateur synthétique de la confiance des ménages est ensuite calculé au départ des soldes des réponses portant d'une part sur la perception des consommateurs au cours des douze prochains mois de la situation économique et du chômage et d'autre part, sur la situation financière et l'épargne du ménage au cours des douze prochains mois.

• Équivalent temps plein (ETP)

L'équivalent temps plein est une unité de mesure permettant de comparer des statistiques sur l'emploi malgré des différences dans les heures de travail prestées. Il est défini comme étant le rapport entre le nombre d'heures travail-lées par un individu et le nombre moyen d'heures effectuées par un travailleur à temps plein. Ainsi par exemple, un travailleur à temps plein (soit 40 heures par semaine) correspond à un ETP, tandis qu'une personne travaillant à temps partiel à hauteur de 20 heures par semaine correspond à 0,5 ETP. Le nombre de travailleurs d'une entreprise, d'une activité ou d'un pays peut être additionné et exprimé en équivalents temps plein (Source Eurostat).

• Évolution en volume/évolution en valeur

« Pour observer l'évolution réelle de l'activité économique (production, consommation,...) il est nécessaire de tenir compte des effets de l'inflation. On distingue ainsi les évolutions à prix courants (sans correction de l'effet de l'inflation) des évolutions à prix constants (avec correction de l'effet de l'inflation). Dans le premier cas il s'agit d'une évolution en valeur et dans le second d'une évolution en volume » (Source : INSEE).

Glissement annuel (en %)

Une évolution en glissement annuel compare la valeur d'une grandeur à deux dates, séparées d'un an. Ainsi, à partir de données trimestrielles, le glissement annuel d'une variable X à un trimestre T donné est calculé à partir de la formule suivante :

$$Taux \ d'évolution = \frac{X_{T} - X_{T-4}}{X_{T-4}}$$

• Glissement trimestriel (en %)

Une évolution en glissement trimestriel compare la valeur d'une grandeur à un trimestre d'intervalle. Ainsi, le glissement trimestriel d'une variable X à un trimestre T donné est calculé à partir de la formule suivante :

$$Taux \ d'évolution = \frac{X_{T} - X_{T-1}}{X_{T-1}}$$

• Indicateur de retournement conjoncturel

L'indicateur de retournement conjoncturel a pour objectif de déceler les retournements dans le cycle de l'activité économique dès qu'ils surviennent, malgré le retard avec lequel les chiffres officiels de PIB sont publiés (de l'ordre de 18 mois pour les séries régionales).

À cet effet, l'indicateur de retournement est construit comme un indicateur synthétisant l'information contenue dans les enquêtes de confiance auprès des entreprises bruxelloises. Pour plus d'informations concernant cet indicateur, se référer au Baromètre d'avril 2012.

Indicateur synthétique conjoncturel

L'indicateur synthétique conjoncturel est un indicateur coïncident qui a pour objectif de donner une information quantitative mensuelle globale caractérisant le climat des affaires au sein de la Région tel qu'il est perçu par les entreprises bruxelloises.

À cet effet, cet indicateur est construit à partir des soldes de réponses de toutes les questions posées dans le cadre de l'enquête de conjoncture réalisée mensuellement auprès des entreprises bruxelloises. Pour plus d'informations concernant cet indicateur, se référer au Baromètre d'octobre 2012.

Point de pourcentage (pp)

Le point de pourcentage est l'unité de la différence absolue entre deux chiffres exprimés en pourcents. Ainsi, entre un taux de chômage de 12,3 % une année et de 15,6 % une autre, la différence est de 3,3 points de pourcentage.

· Quantitative easing

« L'assouplissement quantitatif est une politique opérationnelle d'une banque centrale, utilisée lorsque les outils usuelle de gestion de celle-ci s'avèrent inopérants.

Les banques centrales régulent généralement la sphère monétaire de l'économie par l'adaptation des taux directeurs, et le contrôle de la masse monétaire (totalité de la monnaie en circulation) par adaptation de l'offre de monnaie. En cas d'inefficacité de ces outils traditionnels (baisse de taux, augmentation de l'offre de monnaie) à aider à la relance de l'économie, typiquement dans des situations de déflation, les banques centrales peuvent adopter d'autres dispositifs dans ce but, comme l'assouplissement quantitatif. Celui-ci consiste pour une banque centrale à acheter directement des titres de créance publics (dettes d'états) ou privés, repris dans leurs bilans, et ce en émettant de la monnaie. Ces pratiques reviennent à injecter directement de la monnaie dans l'économie, tout en augmentant les réserves du secteur bancaire (qui agit comme intermédiaire pour vendre les titres de créance à la banque centrale). »

• Services avancés à la production

Il s'agit de services aux entreprises avec une forte composante connaissances, non seulement innovatrices mais jouant également un rôle fondamental dans la capacité d'innovation du tissu productif des économies régionales développées (Antonelli, 1999; Miles, 1995; Den Hertog et Bilderbeek, 1998). Concrètement, il s'agit dans le cadre de l'analyse conjoncturelle du Baromètre des activités financières, des activités spécialisées et administratives, des activités relatives à l'information et à la communication ainsi que des activités immobilières.

• Shift-share

Une analyse shift-share consiste à décomposer un différentiel de croissance global (entre la Région et le Royaume dans notre cas) en deux termes :

- un premier terme, dit structurel, suppose que les taux de croissance par branche sont ceux observés au niveau national, la différence pour la Région ne venant alors que de la différence des poids des différentes branches dans l'activité économique;
- un second terme (dit d'efficacité), suppose les poids de chaque branche égaux à ceux observés au niveau national, la différence venant du différentiel de croissance observé pour chacune des branches.

Le premier terme mesure la part du différentiel de croissance attribuable au fait que la structure d'activité est différente, le second terme mesure la part du différentiel de croissance attribuable aux différences de performance dans les branches à structure constante.

• Taux de cessation d'entreprises

Le taux de cessation d'entreprises est le rapport entre d'une part, le nombre de cessations d'entreprises soumises à la TVA et, d'autre part, le nombre moyen d'entreprises actives assujetties à la TVA durant la période considérée.

Taux de chômage (définition standardisée Eurostat)

Le taux de chômage représente le pourcentage de chômeurs dans la population active, sur la base de la définition de l'Organisation Internationale du Travail (OIT). La population active représente le nombre total des personnes ayant un emploi ou étant au chômage. Les chômeurs sont les personnes âgées de 15 à 74 ans qui:

- sont sans travail pendant la semaine de référence,
- sont disponibles à commencer à travailler dans les deux semaines suivantes,
 - qui soit ont été à la recherche active d'un travail pendant les quatre semaines précédentes, soit qui ont trouvé un travail à commencer dans les trois mois suivants (Source Eurostat).

Taux de création d'entreprises

Le taux de création d'entreprises est le rapport entre d'une part, le nombre de nouveaux assujettis à la TVA et de ré-assujettissements d'entreprises soumises à la TVA et, d'autre part, le nombre moyen d'entreprises actives assujetties à la TVA durant la période considérée.

Références

- Actiris (décembre 2014), « Évolution du marché de l'emploi bruxellois Rapport mensuel Novembre 2014 », Actiris.
- Actiris (janvier 2015), « Évolution du marché de l'emploi bruxellois Rapport mensuel Décembre 2014 », Actiris.
- Actiris (février 2015a), « Février 2015 : Diminution du chômage et du chômage des jeunes à Bruxelles sur base annuelle », Communiqué de presse, Actiris.
- Actiris (février 2015b), « Évolution du marché de l'emploi bruxellois Rapport mensuel Janvier 2015 », Actiris.
- Banque nationale de Belgique (décembre 2014), « Projections économiques pour la Belgique Automne 2014 », Revue économique, Banque nationale de Belgique.
- Banque nationale de Belgique (février 2015a), « Comptes Régionaux », ICN, Banque nationale de Belgique.
- Banque nationale de Belgique (février 2015b), « Évolution des crédits aux entreprises au quatrième trimestre de 2014 », Observatoire du crédit aux sociétés non financières.
- Banque nationale de Belgique (mars 2015), « Agrégats trimestriels pour la Belgique-Communiqué de presse », ICN, Banque nationale de Belgique.
- Bureau fédéral du Plan (décembre 2014), « Short Term Update 4-14 », Bureau fédéral du Plan.
- Bureau fédéral du Plan (février 2015a), « Budget économique : Prévisions économique 2015 », Bureau fédéral Plan.
- Bureau fédéral du Plan (février 2015b), « La croissance de l'économie belge devrait s'établir à 1 % en 2015 », Communiqué de presse du 12 février 2015, Bureau fédéral du Plan.
- Bureau fédéral du Plan, Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse, Institut Wallon de l'Évaluation, de la Prospective et de la Statistique et Studiedienst van de Vlaamse Regering (juillet 2014), « Perspectives économiques régionales 2014-2019 », Bureau fédéral du Plan.
- ECFIN (janvier 2015), « European Economic Forecast Winter 2015 », European Commission / ECFIN.
- Federgon (2014), « Rapport trimestriel Q3/2014 », Federgon.
- Federgon (2015), « Rapport trimestriel Q4/2014 », Federgon.
- Fonds monétaire international (octobre 2014), « Perspectives de l'économie mondiale : Nuage et incertitudes de l'après-crise », FMI.
- Fonds monétaire international (janvier 2015), « Perspectives de l'économie mondiale : Mise à jour», FMI.
- Graydon (janvier 2015), « Studie Faillissementen in 2014: daling van 8,2% », Graydon Belgium.
- Graydon (février 2015), « Studie betaalgedrag 4de kwartaal 2014 Betaalkwaliteit in de B2B: voor het eerst terug op pre-crisisniveau », Graydon Belgium.
- INSEE (décembre 2014), « Note de Conjoncture Décembre 2014 », INSEE.
- Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse (octobre 2014), « Baromètre conjoncturel de la Région de Bruxelles-Capitale N°28 », IBSA.
- Institut de Recherches Economiques et Sociales (janvier 2015), « Analyses économiques et prévisions », IRES, UCL.
- Natixis Economic Research (janvier 2015), « Perspectives 2015: un nouveau monde? », Eco Hebdo n°1, Natixis.
- OCDE (novembre 2014), « OECD Economic Outlook », Volume 2014 issue 2, OECD Publishing, Paris.
- OCDE (février 2015), «Études économiques de l'OCDE: Belgique 2015», OECD Publishing, Paris.

- OFCE (octobre 2014), « Le piège de la déflation perspectives 2014-2015 pour l'économie mondiale », Revue de l'OFCE, Analyse et prévision N°136, OFCE.
- Office National de Sécurité Sociale (2014), « Estimations rapides de l'emploi salarié pour le deuxième trimestre 2014 », ONSS.
- Office National de Sécurité Sociale (2015), « Estimations rapides de l'emploi salarié pour le troisième trimestre 2014 », ONSS.

Liste des tableaux

| TABLEAU 1: | Perspectives internationales | 5 |
|------------|---|----|
| TABLEAU 2: | Chiffres-clés pour la Belgique | 8 |
| TABLEAU 3: | Évolution de la valeur ajoutée en volume dans les principales branches d'activité en 2013 | 11 |
| TABLEAU 4: | Évolution de l'emploi intérieur bruxellois dans les principales branches d'activité en 2013 | 23 |

Liste des graphiques

| Graphique 1: | Production industrielle et commerce dans le monde | 6 |
|---------------|---|----|
| Graphique 2: | Cours du pétrole et taux de change euro/dollar | 6 |
| Graphique 3: | Taux d'intérêt réels et différentiel de taux à court et long terme en zone euro | 6 |
| Graphique 4: | Indicateur de sentiment économique en zone euro et en Belgique (données désaisonnalisées) | 9 |
| Graphique 5: | Indicateur de retournement conjoncturel | 13 |
| Graphique 6: | Indicateur synthétique conjoncturel | 13 |
| Graphique 7: | Évolution conjoncturelle de l'indice national de production industrielle (2000=100) | 14 |
| Graphique 8: | Évolution conjoncturelle du chiffre d'affaires, Industrie, RBC | 14 |
| Graphique 9: | Évolution conjoncturelle du chiffre d'affaires, Construction, RBC | 15 |
| Graphique 10: | Évaluation des carnets d'ordres dans la construction en Belgique, résultats d'enquêtes | 15 |
| Graphique 11: | Évolution conjoncturelle du chiffre d'affaires, Transports et entreposage, RBC | 15 |
| Graphique 12: | Évolution conjoncturelle du chiffre d'affaires, Commerce de gros, RBC | 16 |
| Graphique 13: | Perspectives de demande à trois mois dans le commerce, résultats d'enquête | 16 |
| Graphique 14: | Évolution conjoncturelle du chiffre d'affaires, Information et communication, RBC | 17 |
| Graphique 15: | Évolution conjoncturelle du chiffre d'affaires, Activités spécialisées, scientifiques et techniques et de services administratifs et de soutien, RBC | 17 |
| Graphique 16: | Perspectives d'activité dans les services aux entreprises, résultats d'enquête | 17 |
| Graphique 17: | Encours et flux effectifs de crédits en Belgique | 18 |
| Graphique 18: | Taux d'intérêt de référence pour la marge d'intermédiation bancaire | 18 |
| Graphique 19: | Évolution conjoncturelle du chiffre d'affaires, Commerce de détail, RBC | 19 |
| Graphique 20: | Prévisions d'achats importants des ménages, résultats d'enquête | 19 |
| Graphique 21: | Nombre d'entreprises actives | 19 |
| Graphique 22: | Évolution conjoncturelle des créations d'entreprises en RBC | 20 |
| Graphique 23: | Évolution conjoncturelle des cessations d'entreprises en RBC | 20 |
| Graphique 24: | Évolution conjoncturelle des faillites en RBC | 21 |
| Graphique 25: | Évolution du nombre de salariés bruxellois et du volume de travail en équivalents temps plein associé (séries désaisonnalisées) | 25 |
| Graphique 26: | Évolution du nombre d'heures prestées dans l'intérim à Bruxelles et en Belgique | 25 |

• LE BAROMÈTRE CONJONCTUREL DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

| Graphique 27: | Prévisions sur l'emploi dans les principaux secteurs en RBC, résultats d'enquête | 27 |
|---------------|--|----|
| Graphique 28: | Évolution du nombre de DEI à Bruxelles | 27 |
| Graphique 29: | Contribution à la croissance annuelle du nombre de DEI par niveau d'étude | 29 |
| Graphique 30: | Contribution à la croissance annuelle du nombre de DEI par classe d'âge | 29 |
| Graphique 31: | Évolution du chômage au cours des douze prochains mois, résultats d'enquête | 30 |



À la recherche des dernières statistiques et études socio-économiques sur Bruxelles ?

La newsletter IBSA vous informe des dernières nouveautés disponibles.



Abonnez-vous sur www.ibsa.irisnet.be



© 2015 Service public régional de Bruxelles – Tous droits réservés E.R.: C. Lamouline, Secrétaire général

Service public régional de Bruxelles, Boulevard du Jardin Botanique, 20 – 1035 Bruxelles

Éditions IRIS - D/2015/6374/248

